



LA VIGIE  
SAMEDI, 2 MARS 1912

## LA TACTIQUE PARLEMENTAIRE

Il importe d'attirer l'attention sur l'extrême habileté que déploie sir Wilfrid Laurier dans la conduite des forces libérales au parlement du Canada.

La manœuvre qu'il a fait exécuter au Sénat, par l'entremise de son ami, le sénateur David, pour écarter en seconde lecture le bill du sénateur Choquette, au sujet du rappel de la loi navale, mérite de rester légendaire et de servir de leçon à ceux qui s'occupent de politique.

Du moment où un libéral proposait au Sénat le rappel de la loi navale du gouvernement Laurier, le devoir du premier ministre Borden était tout tracé: c'était de faire proposer le rejet du bill Choquette par le leader conservateur.

Nous ne savons pas quelles étaient les instructions données au sénateur Longhead à ce sujet, mais il s'est fait d'abord le pion par le sénateur David qui a pris l'initiative de la motion de rejet et a exigé la "question préalable," fermant ainsi la porte à tout amendement.

Cette motion du sénateur David a été formellement acceptée par le leader, car, vu la proportion numérique des partis dans la Chambre haute, le gouvernement aurait été battu en s'y opposant.

Le merveilleux stratagème de sir Wilfrid—en collaboration avec ses chefs d'état-major—à donc obligé tous les ministériels du Sénat à voter en faveur du maintien de la loi navale.

Cette victoire parlementaire est d'autant plus brillante qu'elle met en relief la splendide organisation du parti libéral militant, la perspicacité de son chef et la supériorité de ses moyens d'action.

Elle révèle, en même temps, la faiblesse du parti ministériel, l'incompétence de son chef et de son entourage, et—par-dessus tout—la mauvaise foi de ces gens-là dans leur campagne contre une loi qu'ils viennent d'appuyer de leur vote, après l'avoir dénoncée en parlement et devant le peuple.

Le vieux chef est bien vivant et agissant. Dieu merci.

La semaine dernière, c'était Renfrew-sud et Graham.

Cette semaine, c'est le Sénat et la marine.

Bientôt, après les escarmouches des Communes, ce sera: Laurier, le peuple, et la victoire.

## NATIONALISME INTEGRAL LIBERALISME POSITIF

Il est heureux que sir Lomer Gouin soit à la tête des affaires à Québec, au lieu de M. Tellier ou de M. Bourassa, pour tout ce qui concerne les intérêts généraux de notre province, mais plus particulièrement pour la sauvegarde de notre autonomie.

Le nationalisme pratique ment à sa propre définition, par la bouche de son prophète. L'on nous a dit et répété que l'économie de ce système reposait essentiellement sur le respect des droits des provinces à l'encontre des envahissements du pouvoir fédéral, et aussi sur le respect des droits du Canada à l'encontre des tendances impérialistes.

Dans ce dernier cas, le nationalisme a manœuvré si mal que, grâce au concours qu'il a donné à l'élément tory, nous sommes fatalement condamnés à subir, dans un avenir prochain, l'assaut d'un impérialisme qui menace de mettre en péril notre existence nationale.

Et voilà qu'avec une inconscience qui confine à la folie, le chef du nationalisme vient de saisir la législature d'une question qui mettrait toutes les institutions de la province de Québec, toute son autonomie qui perpétue chez nous les lois, les coutumes et les traditions de notre race d'origine, à la merci de l'oligarchie fédérale, si le premier ministre de la province n'était là pour primer de dangereux embarras auxquels le chef de l'opposition lui-même, d'ordinaire si flegmatique, n'a pas su résister.

Sir Lomer Gouin n'a pas cru devoir suivre ses adversaires sur le terrain glissant où ils se sont engagés, non plus qu'il ne semble disposé à emboîter le pas derrière les ministres du gouvernement fédéral pour les accompagner dans la chambre de délibération de la Cour Suprême et y prendre une leçon de droit constitutionnel dont le prix pourrait être le sacrifice du principe même sur lequel repose l'autonomie de la province de Québec.

Avant d'engager la bataille, il est bon d'en prévoir l'issue, de mettre en sa faveur le plus de chances possible, et de diminuer le plus possible celles de l'ennemi.

La bataille judiciaire exige les mêmes précautions. Les habitués du métier savent comme il est difficile de faire triompher la meilleure cause, à moins d'employer toutes les ressources de la prudence, de la science et de la procédure.

Le conseil du chef nationaliste nous rappelle trop cruellement cette période agitée de notre histoire où des hommes se rencontrèrent qui, dans le but patriotique de sauvegarder les droits les plus sacrés du peuple, les lancèrent dans une révolution sanglante, et compromirent pour de longues années la destinée de la race française en ce pays, faute de modération dans le langage, faute de pondération dans les mesures adoptées, faute de détermination en face du danger.

Telle n'est pas l'attitude du chef du gouvernement. Pas de bravades en paroles, pas de précipitation dans les actes, surtout pas de provocation à l'heure même où les esprits sont inflammables, et où le conflit politique se double d'un dissentiment religieux. Il a la responsabilité de combattre et le devoir de vaincre dans une mêlée où la moindre manœuvre imprudente peut compromettre des droits qu'il a mission de conserver intacts pour sa province, à l'encontre des intérêts et des préjugés de toutes les autres provinces. La menace et la violence, armes favorites des gens qui disposent du nombre et de la force brutale, deviennent des éléments de faiblesse et de perturbation entre les mains d'une minorité dont toute la force de résistance repose sur la Constitution, la coutume et la loi. Le nationalisme intégral de M. Bourassa et de son école, singulièrement pacifique dans ces derniers temps, a paru se réveiller pour la violence et la menace. Le libéralisme positif de sir Lomer Gouin et de ses collègues du ministère, supportés par l'immense majorité de la députation, le garde contre de tels excès et lui commande de chercher refuge dans la légalité. C'est la hauteur sur laquelle il importe de prendre position d'abord, pour éviter les surprises et voir manœuvrer les partisans de l'hégémonie fédérale, dans lesquels il faut voir des citoyens convaincus plutôt que des ennemis.

Jusqu'à présent, en ce qui concerne le droit respectif du parlement et des législatures de réglementer le mariage, il ne semble pas qu'Ottawa ait fait preuve d'hostilité à l'égard de Québec. Puisque, dans trois circonstances différentes, les provinces se sont déjà entendues pour nier à la Cour Suprême le droit de connaître en premier ressort, et par référence, des causes où il s'agit d'interpréter la Constitution, il est à présumer que la même entente prévaudra sur cette question du mariage, jusqu'à ce que le Conseil Privé en ait décidé autrement sur l'appel encore actuellement pendante devant lui. Nous ne voyons pas comment la Cour Suprême pourrait passer outre cette exception de compétence, aussi longtemps que ses pouvoirs n'auront pas été définis par le tribunal supérieur légalement saisi de la cause.

Un esprit comme celui de M. Bourassa, peu averti sur les questions légales et pas du tout plicé à la discipline judiciaire, aurait d'emblée accepté la juridiction de la Cour Suprême et risqué d'y livrer bataille sans songer que cette institution fédérale, qui mérite le respect de tous, n'échappe pas plus que n'importe quelle institution humaine aux influences du milieu et à la poussée des événements.

Ce n'est pas ainsi que procèdent les hommes sérieux, plus soucieux de l'intérêt public que du désir de se mettre en évidence et de faire parler de soi. Leur mérite consiste non pas à acquiescer la gloire d'un beau geste en se précipitant au fort de la mêlée sans prévoir les conséquences, mais à user de diplomatie, à observer la plus stricte correction, à ne donner aucun signe d'énervement, à inspirer confiance par l'ensemble d'un plan d'action longuement concerté et patiemment exécuté plutôt que par des coups d'audace.

Le discours de sir Lomer Gouin, que nous publions ailleurs et que nous recommandons instamment à l'étude de nos lecteurs, réunit ces qualités. La Chambre et le public savent maintenant

que l'attitude du premier ministre et de son cabinet, relativement à la référence du bill Lancaster par le gouvernement Borden à l'appréciation de la Cour Suprême, est en conformité de l'attitude déjà prise par les provinces, agissant de concert, dans plusieurs circonstances analogues. C'est un respectueux mais énergique refus d'accepter la juridiction de cette Cour, à moins d'y être forcé par le Conseil Privé.

A chaque jour suffit sa peine. Si le Conseil Privé obligeait le gouvernement de Québec, ce qui est fort douteux, à reconnaître la compétence de la Cour Suprême dans un débat de cette nature, sir Lomer Gouin se déclare prêt à défendre les droits de la province de Québec, en vertu du principe d'autonomie garanti par la Constitution, et non pas en vertu d'un nationalisme étroit et sectaire, dont la seule raison d'être est d'aviver la lutte des préjugés et de diviser pour régner.

Il est bon qu'il se présente ainsi, de temps à autre, des occasions de mettre en parallèle des hommes et des doctrines. Dans la présente occurrence, le fonctionnement harmonique de nos institutions serait compromis par le nationalisme religieux-politique de M. Bourassa, en ce qu'un double conflit de race et de croyance serait bientôt à l'état aigu dans le pays. Le ton du discours de ce monsieur, à la séance du 23 février 1912 de l'Assemblée législative de Québec, ne laisse aucun doute à ce sujet. La haute inspiration pacifique et libérale qui caractérise les remarques de sir Lomer Gouin donne, au contraire, une impression d'apaisement et de sécurité.

## L'ABSTENTION, C'EST LE MOT D'ORDRE

Nous ne voyons pas qu'il se fasse aucun mouvement d'ensemble pour prévenir les effets d'une législation préjudiciable aux intérêts des catholiques du territoire de Keewatin, dans le cas où ce territoire serait annexé à la province du Manitoba.

On parle de l'agitation d'un groupe de nationalistes dont quelques-unes des têtes dirigeantes se donnent apparemment beaucoup de peine, mais leur nombre est restreint, dans le parlement et au dehors. Ce qu'il y a d'assez visible, c'est que les conservateurs - nationalistes qui ont donné leur allégeance au gouvernement Borden ne sont pas unanimes à protester contre le sacrifice du principe des écoles séparées. Les trois ministres qui sont censés représenter l'élément franco-catholique dans le cabinet—MM. Nantel, Pelletier et Monk—sont jusqu'à présent restés indifférents aux démarches des nationalistes. Du reste, rien ne peut surprendre dans cette attitude d'au n'os de ces ministres, puisque, à Québec même, lors du banquet offert au ministre des Postes, son collègue, M. Nantel, a publiquement déclaré que la question des écoles était morte. Deux autres ministres, les honorables MM. Hughes et Burrell, étaient présents à ce banquet, et tous ont approuvé cette déclaration. La presse locale, non plus que les quelques centaines de catholiques conservateurs - nationalistes qui entourent les tables, ne s'est ému des paroles de M. Nantel. Probablement que la demande de plébiscite n'a pas encore été jugée opportune par ceux-là même qui s'en étaient fait une arme pour combattre la loi navale du gouvernement Laurier, car personne n'en a soufflé mot.

Pourtant, l'occasion était belle puisqu'il s'agissait d'assurer l'existence et le maintien des écoles catholiques dans une région où, d'après la loi actuelle, elles ont un droit officiellement reconnu à cette existence et à ce maintien. Il eût été facile d'intéresser les petits Canadiens-Français, fréquentant les écoles catholiques de la province de Québec au sort de leurs petits frères du territoire de Keewatin, et nous voyons d'ici la propagande qu'on aurait pu également organiser dans nos collèges et nos séminaires pour une si noble cause.

Nul n'y songea, pour des motifs que nous ne rechercherons point. Du reste, nous nous expliquons que les mêmes hommes qui ont si déplorablement échoué dans leur campagne plébiscitaire contre la loi navale n'aient pas eu le courage de se remettre à la besogne. Ceux qui ont crié: au loup! pour effrayer les âmes naïves des femmes canadiennes et, par intérêt politique, déshonorer notre race en développant chez elle l'instinct du sauve-qui-peut, ont à ce point perdu la confiance des honnêtes gens qu'ils ne seraient pas crus aujourd'hui en criant: au voleur! même quand il s'agit de la spoliation d'une chose aussi sacrée que nos droits religieux.

Voilà la déchéance morale où sont tombés, dans l'estime du peuple, les exploiters de préjugés et les comédiens d'autonomisme. Nous leur avons dit alors: Prenez garde: le principe d'autorité est un. Si vous l'affaiblissez, si vous vous en moquez, si vous le démontez quand on l'invoque pour la défense nationale, le jour viendra où il sera impuissant à protéger la religion.

Il nous répondait: Quel rapport y a-t-il entre la marine et la religion? Et pourquoi voulez-vous que nous mêlions les deux ensemble?

Il s'est trouvé des gens pour propager dans le peuple l'idée que la religion catholique pouvait se désintéresser d'un mouvement qui avait pour objet et pour conséquence de fortifier nos institutions civiles et d'inspirer au peuple canadien le sentiment de ses responsabilités envers l'Etat. Ces mêmes gens n'ont pas aujourd'hui le cœur de s'affirmer dans les assemblées publiques ni de dénoncer l'injustice que le gouvernement Borden s'approprie à commettre envers l'Eglise catholique. Ils se bornent à des articles incolores où la discussion se traîne à travers les textes de la loi et les opinions des politiciens des anciens jours, mais où les maîtres de l'heure présente sont soigneusement ménagés. L'intrigue de cabinets et de couloirs a remplacé les dénonciations au grand jour des réunions populaires, la virulence des réquisitoires et l'effronterie de la caricature. L'école nationaliste, dont la morgue insolente avait la dont la morgue insolente avait la complaisance des corps enseignants pour les fins d'une propagande diabolique contre le gouvernement Laurier et la marine, ne trouve, dans les mêmes milieux, que de l'indifférence et du mépris quand il importe de sauvegarder les droits de la religion catholique contre les dénis de justice du gouvernement Borden.

Pourquoi cela? Parce que la lumière s'est faite sur les agissements de l'école nationaliste, depuis le 21 septembre 1911, et que les chefs de cette école ont été vus se partageant le pouvoir avec les pires ennemis de notre race et de notre religion. Les trois ministres nationalistes du cabinet Borden sont trois égoïstes sans cœur et sans honneur, dont il ne faut attendre que des concessions et des bassesses. Comment est-il possible que des hommes intelligents se soient abaissés au point de compter sur un Monk, sur un Nantel, sur un Pelletier pour défendre les droits catholiques au détriment de leurs intérêts personnels? Cela s'est réalisé pourtant, et ce sont ces trois champions autour desquels on nous demande, à nous libéraux, de faire la coalition catholique. Ce sont ces manœuvres, surmontées d'une tête de Bourassa, qu'on veut dresser comme un épouvantail en face d'un Sam Hughes, d'un Bob Rogers, d'un Sproule, d'un Borden? Et on nous demande un bienveillant concours pour battre la grosse caisse à leur bénéfice.

Allons donc! Les libéraux connaissent leurs devoirs envers la patrie et envers la religion. Le premier de ces devoirs est d'éviter toute promiscuité avec ces nationalistes abjects qui, encore une fois, tentent d'exploiter à leur profit la bonne volonté du clergé et du peuple. Le second devoir est d'attendre les événements, et de surveiller les faits et gestes du groupe ministériel, sans rien faire qui soit de nature à lui enlever sa complète liberté d'action et sa responsabilité. L'abstention, voilà le mot d'ordre, jusqu'au jour où l'autorité religieuse jugerait à propos de jeter le cri d'alarme.

tendre que des concessions et des bassesses. Comment est-il possible que des hommes intelligents se soient abaissés au point de compter sur un Monk, sur un Nantel, sur un Pelletier pour défendre les droits catholiques au détriment de leurs intérêts personnels? Cela s'est réalisé pourtant, et ce sont ces trois champions autour desquels on nous demande, à nous libéraux, de faire la coalition catholique. Ce sont ces manœuvres, surmontées d'une tête de Bourassa, qu'on veut dresser comme un épouvantail en face d'un Sam Hughes, d'un Bob Rogers, d'un Sproule, d'un Borden? Et on nous demande un bienveillant concours pour battre la grosse caisse à leur bénéfice.

Allons donc! Les libéraux connaissent leurs devoirs envers la patrie et envers la religion. Le premier de ces devoirs est d'éviter toute promiscuité avec ces nationalistes abjects qui, encore une fois, tentent d'exploiter à leur profit la bonne volonté du clergé et du peuple. Le second devoir est d'attendre les événements, et de surveiller les faits et gestes du groupe ministériel, sans rien faire qui soit de nature à lui enlever sa complète liberté d'action et sa responsabilité. L'abstention, voilà le mot d'ordre, jusqu'au jour où l'autorité religieuse jugerait à propos de jeter le cri d'alarme.

## NOTES DE LA SESSION PROVINCIALE

Le gouvernement de sir Lomer Gouin ne se contente pas d'encourager les initiatives d'ordre matériel. Une interpellation récente, faite au cours de la semaine par M. Lavergne, député de Montmagny, démontre qu'il y a souci de la part de nos gouvernants d'encourager les œuvres d'ordre intellectuel. Il fut demandé: Quels sont les livres canadiens achetés par le gouvernement en 1911, et leur auteur? Combien d'exemplaires de chacun et à quel prix ils furent achetés? Que sont-ils devenus?

L'hon M. MacKenzie a donné en réponse un long tableau contenant la nomenclature des fruits de la pensée canadienne. Il y en a environ quatre-vingts dont 90 pour cent sont des ouvrages de langue française. De cette provenance le gouvernement a acheté environ 20,000 volumes qui ont été distribués à bon escient, la plupart par l'entremise des inspecteurs d'écoles pour être donnés aux élèves des écoles à titre de récompense.

Au commencement de la semaine le Dr Morisset, député de Dorchester, demandait au gouvernement: Combien d'institutrices recevaient un traitement inférieur à \$100 en 1905-06, dans les comtés de Bagot, Beauce, Brome, Chambly, Champlain, Charlevoix, Châteauguay, Chicoutimi, Gaspé, Kamouraska, Lévis, Matane, Montcalm, Nicolet, Ottawa, Soulanges, Témiscouata, Vaudreuil et Yamaska, et combien d'institutrices, dans les mêmes comtés, ont reçu un traitement inférieur à \$100 en 1910-11? La comparaison faite dans la réponse est très éloquent et démontre quels progrès ont été réalisés au cours des derniers cinq ans en ce qui concerne l'amélioration du sort des institutrices. Ainsi, en 1905-06 dans ces comtés, le nombre des institutrices recevant moins de \$100 était de 766, et en 1910-11 il n'y en avait plus que 93.

Le Comité de Législation a siégé mardi soir sous la présidence de sir Lomer Gouin. On a apporté quelques modifications au projet de loi originaire amendant la loi électorale et mieux connu sous le nom du "One man one vote".

Ainsi on a ajouté à la liste de ceux qui auront le droit de voter "Et tout membre d'une congrégation d'enseignement".

L'article 184 des Statuts Révisés a été amendé de façon à ce que certains officiers publics frappés d'incapacité en raison de leurs fonctions relevant du gouvernement provincial tels que les greffiers de la Couronne, de la Paix, les shérifs, régistres, agents des terres et des bois de la Couronne, les percepteurs du revenu de la province, les officiers et les hommes du corps de la police pro-

vinciale aient droit de vote. Il en est de même pour les fils des juges de la Cour Suprême, de l'Echiquier, du Banc du Roi, Supérieur et de Circuit, des Sessions, magistrats de district et recorders.

On a réduit de \$100 à \$50 la valeur de la propriété d'un pêcheur pour le qualifier comme électeur.

L'hon. M. Caron, ministre de l'Agriculture, a présenté récemment à la Chambre des résolutions concernant la création du département de la voirie qui sera présidé par le ministre de l'Agriculture. Ces résolutions comportent que le ministre de l'Agriculture et de la Voirie aura, pour toute la province, le contrôle et la direction, dans les mesures fixées par les lois, de tout ce qui concerne le macadamage, l'empierrement ou le gravellage des chemins et, en général, de tout ce qui concerne l'entretien des chemins et l'amélioration de la voirie, que le lieutenant-gouverneur en conseil nommera un sous-ministre de la voirie et tous les officiers, inspecteurs et commis trouvés nécessaires à la bonne administration du département.

M. Langlois, député de St-Louis, a appris au commencement de la semaine que la moyenne annuelle des élèves-maîtres fréquentant l'école normale Laval depuis dix ans a été comme suit: en 1902-03, 41 élèves; en 1903-04, 1904-05, 1905-06, 50 élèves; en 1906-07, 52 élèves; en 1907-08, 59; en 1908-09, 57 élèves; en 1909-10, 61 élèves; en 1910-11, 63; en 1911-12, 69 élèves. L'école normale Laval coûte à la province annuellement pour le département des garçons et des filles, \$20,450. Le gouvernement a payé \$9,000.00 pour l'achat du terrain, rue St-Jean, y compris les bâtisses y existant alors. Il a été dépensé depuis 1900 pour cette institution, \$57,028.88. La dernière construction en 1911 a coûté \$50,000. Le but immédiat nécessitant cette construction était d'y mettre l'école modèle avec ses accessoires, ainsi que la chapelle, la sacristie, le musée, le logement du gardien et des serviteurs, les dortoirs pour les élèves-maîtres et chambres pour surveillants. Dans la construction on a toujours en vue la destination de cette construction qui est conforme en tout point au plan approuvé par le département. "L'école modèle" dite d'application se trouve située au deuxième étage.

M. Gault, député de Montréal, a appris que le montant de \$694,180.97 représentant les recettes du ministère des Terres et Forêts depuis le 1er juillet 1911 jusqu'au 19 janvier 1912 ne se compose que d'argent comptant seulement et ne comprend pas de billets promissaires.

Le gouvernement a inscrit à l'ordre du jour des résolutions relatives aux pensions de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Aussi la pension de tout fonctionnaire mûle de l'enseignement primaire, sauf dans certains cas prévus, à la retraite le premier juillet 1912, devra être augmentée de cinquante pour cent si elle est inférieure à \$ 300, pourvu toutefois qu'elle ne puisse dépasser la somme annuelle de \$300. L'allocation du gouvernement de cette province, au fond de pension de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire sera augmentée de \$5,000 à partir du 1er juillet 1912. Tout excédent des recettes sur les dépenses du fonds de pension, sera désormais, à partir du 1er juillet 1912, employée à payer les déficits des années précédentes, s'il y en a, et la balance sera placée en fidejussio dans le trésor de la province, pour les fins de l'instruction publique.

## LA DERNIERE D'ARMAND

Au restaurant du Frontenac, Armand, retour d'Ottawa, s'entretenait avec les amis.

—Comment as-tu trouvé les ministériels de Québec?

—Hum! Hum!

—Mais encore!

—J'y vais t'indire. Du temps de Laurier, y'avait ben des moutons, mais au moins y'avait quelques bœufs à travers. Aujourd'hui, c'est tous des moutons.

## LA CAISSE D'ECONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

### OFFRE A LOUER DES COFFRETS DE SURETE

pour la garde de débiteurs, certificats d'actions, documents importants, bijoux et autres valeurs. :: :: ::

a son Bureau Principal

et a sa Succursale de St-Roch.

## A LA LEGISLATURE

Lundi, 26 février 1912.

La Chambre a siégé cet après-midi et ce soir. Avant six heures on s'est occupé de législation privée; au cours de la séance du soir du bill concernant la représentation à l'Assemblée législative.

Les plus généralement loquaces de la gauche MM. Prévost et Laverne étaient absents, mais M. Cousineau, le député de Jacques-Cartier, a fait des observations plutôt amusantes sur le bill subdivisant l'île de Montréal. Au cours des observations de part et d'autres en comité général, sir Lomer Gouin a fait remarquer incidemment, et il y a eu quelques surprises à le constater, que le dernier paragraphe du bill relativement à l'entrée en vigueur du projet de loi avait été modifié. Ainsi on lit que "la présente loi entrera en vigueur le jour qu'il plaira au lieutenant-gouverneur en conseil de fixer par proclamation." Lorsque le bill fut présenté on y lisait que le bill entrerait en vigueur le 1er avril 1913. Est-ce le présage d'élections très prochaines? se sont demandés certains députés.

La Chambre a siégé en comité général et a étudié le bill amendant la charte de la cité de Westmount, puis un autre amendant la charte de la ville d'Outremont. C'est au cours de la discussion de ce dernier qu'il y a eu un échange de quelques mots aigre-doux entre M. Perron député de Gaspé et M. Bourassa, député de St-Hyacinthe.

A la séance du soir, la première heure a été consacrée aux bills d'intérêt privé puis la Chambre s'est formée en comité général pour étudier la loi concernant la représentation à l'Assemblée législative.

Sir Lomer Gouin a proposé que le nouveau comté de Lac Mégantic, formé de Beauce et Compton, portât le nom de Frontenac, ce qui fut adopté.

Le nom de Montréal-Dorion était donné en l'honneur de sir Aimé Dorion, ancien juge en chef de la Cour d'Appel. M. Cousineau aurait désiré voir le nom de Papineau. Le nom de Montréal-Laurier a fait le sujet de quelques fantaisies du député de Jacques-Cartier, mais la droite s'est amusée à ses dépens. M. Robillard, député de Saint-Jacques, a obtenu que le quartier Est fut laissé dans la division qu'il représente, comme auparavant, et qui par la teneur du nouveau bill avait été adjoint à la division St. Louis.

La Chambre s'est ajournée à demain.

Mardi, 27 février.

La Chambre n'a siégé que cette après-midi, jusqu'à 6 heures et en comité général, a repris l'étude du bill concernant la représentation. On s'est occupé successivement des divisions de Témiscamie et de Westmount puis est venue la série des clauses rectifiant conséquemment aux remaniements faits quant aux détails. Au cours de cette étude, sir Lomer Gouin a proposé un amendement à l'effet d'agrandir davantage le territoire des comtés de Pontiac et de Témiscamie. Toute la partie au nord de ces comtés, qui s'étend jusqu'à la ligne 49, a été ajoutée de façon à ce que la région traversée par le Transcontinental, qui sera habitée bientôt et promptement, soit représentée.

Lorsqu'est venue la clause décrétant le nombre de députés, M. D'Auteuil, de Charlevoix, proposa un amendement à l'effet d'en porter le nombre à 82 au lieu de 81 pour que le comté de Saguenay qui est annexé à Charlevoix ait son représentant. Il y eut débat sur le sujet auquel prirent part MM. D'Auteuil, Gouin, Tellier et Plante. L'amendement fut rejeté. Le député de Charlevoix revint plus tard à la charge et réussit à faire accepter un amendement à l'effet de fixer la date de l'élection dans les comtés unis de Charlevoix et Saguenay le même jour que celui fixé pour les élections générales, sauf à faire faire la proclamation des candidats quelques jours plus tôt que les autres comtés.

Quand vint la dernière clause par laquelle était fixé un certain délai pour l'entrée en vigueur de cette loi, et sur ce sir Lomer Gouin proposa que le comité rapporta progressivement.

Aux applaudissements de la droite, l'hon. M. Taschereau s'est levé pour proposer la deuxième lecture du bill pourvoyant à l'abolition des ponts et barrières de péage dans la province. C'est l'accomplissement, dit-il en substance, d'une promesse du gouvernement faite il y a deux ans. Il y a cinquante ans on commençait à débattre cette question; il y eut successivement diverses commissions pour étudier cette affaire, et celle nommée par le gouvernement actuel en 1909 fit rapport l'an dernier, et c'est sur ce rapport que le gouvernement base la mesure qu'il soumet présentement. On constate d'après le rapport qu'il existe en cette province 236 1/2 milles de chemin de péage et 42 ponts de même nature. Pour en arriver à une solution le gouvernement demande par ce bill le crédit d'un demi million et l'autorisation de payer dans les cinq ans qui suivront l'entrée en vigueur de la présente loi une somme n'excédant pas le dit montant pour indemniser ou contribuer à indemniser les propriétaires, etc., de tels ponts ou chemins à barrières. Le gouvernement n'entend pas payer tout mais demande qu'on lui permette de coopérer avec les municipalités. Il y aura deux modes d'abolition, soit par arrangement à l'amiable, soit par expropriation. C'est la Commission des services d'utilité publique qui entendra et jugera chaque cas qui pourra lui être soumis, particulièrement dans les cas d'expropriation, et l'ordonnance de cette commission fixant le montant de l'indemnité n'est pas sujette à appel. Quinze jours après l'ordonnance fixant le montant et le mode de répartition de l'indemnité les ponts ou chemins, selon le cas, seront libres. A moins qu'il y ait eu accord préalable, la Commission déterminera par qui et de quelle manière seront entretenus ces ponts et chemins, et si elle le juge à propos, elle peut mettre cet entretien à la charge d'une ou plusieurs municipalités locales ou de comtés, etc. Toute municipalité est autorisée, par la présente loi, à faire les contrats requis et à emprunter par règlements et sans la nécessité de la soumettre à l'approbation des électeurs les sommes d'argent requises. La Commission déterminera chaque cas et le gouvernement examinera.

L'hon. ministre est d'opinion que les municipalités intéressées vont se prévaloir de cette loi avec autant d'empressement qu'en général la chose se fait pour les ponts en fer; puis il fait ensuite suivre ces quelques observations sur le récent discours de M. Tellier, chef de l'opposition, lors d'un banquet dont celui-ci a été honoré samedi, à Montréal, et dans lequel il aurait dit d'après les rapports de certains journaux, et dont le Devoir, qui non seulement le gouvernement actuel n'avait rien fait jusqu'à ce sujet, mais que même il avait fait un pas en arrière. Et c'est alors que l'hon. ministre signale les diverses œuvres accomplies

en ce sens: le pont Dorchester à Québec, les ponts Viau et Lachapelle aux environs de Montréal, le pont de l'Assomption, trois grands ponts sur la rivière Chaudière, un autre dans le comté de Montmorency et un autre dans Portneuf sont devenus des ponts libres. Le gouvernement a déjà dépensé à cette fin environ \$250,000, et avec les \$500,000, demandés par le présent bill, dans cinq ans ils seront tous disparus, ces ponts et chemins à barrières. En terminant, M. Taschereau félicite MM. les députés Létourneau, Reid, Lévesque et Godbout de l'énergie et du zèle qu'ils ont déployés pour mener à bonne fin l'entreprise d'abolition de ponts et chemins de péage dans leurs comtés respectifs.

Le chef de l'opposition répondit au ministre des Travaux publics. Il prétendit que ce bill n'était que le quatrième ou cinquième acte d'une comédie commencée il y a quelques années et dont il fait l'histoire. A son point de vue il n'a pas été fait grand chose dans le sens dont on parle et il n'y a pas grand mérite à désintéresser des syndicats ou corporations; la grande question pour lui et ce qui est aussi la grande difficulté, c'est de savoir qui se chargera de l'entretien de ces chemins ou ponts à péage une fois achetés. Il dénonce le système d'une commission nommée comme intermédiaire, commission composée de personnes irresponsables auprès du public. Il adopte le principe du bill, mais s'il revient, après étude en comité général, tel qu'il est rédigé actuellement, il votera contre en troisième lecture.

M. Lévesque, député de Laval, répond vigoureusement au chef de l'opposition. Il trouve étrange que celui-ci se scandalise quand ses amis d'Ottawa instituent tant de commissions diverses et même des commissions de guillotine. Il fait successivement l'histoire de la question, et compare l'entêtement du chef de l'opposition à certains électeurs de Laval qui préfèrent passer dans l'eau dans la crainte de réaliser ce qui est vrai qu'il n'y a plus rien à payer en passant sur les ponts Viau et Lachapelle. Ils ont à même mentalité que celle du chef de l'opposition.

Il est 6 heures: le député de Laval propose l'ajournement du débat.

Et à la suite de longues réponses à certaines interpellations la Chambre s'ajourne à demain.

Mercredi, 20 février 1912.

L'hon. M. Allard, au début de la séance, a présenté un bill public relativement aux Terres de la Couronne. Ce sont des amendements de nature à favoriser davantage le colon: actuellement, d'après la loi, celui-ci n'a pas le droit d'aliéner sa terre avant cinq ans; désormais en vertu du projet de loi, il pourra le faire dès qu'il aura obtenu ses lettres patentes. L'autre amendement a pour effet de permettre au colon de faire des feux de forêt en n'importe quelle époque du temps prohibé, pourvu que le garde-forestier en ait déterminé les précautions nécessaires. Justicé ou en vertu de la loi actuelle le ministre avait la discrétion de le permettre après les grandes pluies, et l'expérience a démontré que ce n'était guère avantageux pour le colon à tous les points de vue.

M. Dupuis, le jeune député de Kamouraska, a donné quelques détails sur un bill d'intérêt public qu'il a présenté. Il s'agit d'amender le code civil de façon à interdire cette contrainte d'élection de domicile dont est victime généralement un débiteur qui a signé un contrat en blanc, imprimé. Le bill a été référé au comité de législation.

L'hon. M. Prévost a repris le débat ajourné jeudi dernier à la suite du discours de M. Kelly, député de Bonaventure, sur la question des terres de la Couronne, et corollairement, des terres de colonisation. Ce fut un long réquisitoire pro domo et contre le député de Bonaventure, ce qui a fourni au député de Terrebonne l'occasion de parler du Congrès de Colonisation tenu à St-Jérôme en 1905, sous l'égide ou sous les auspices de l'ancien ministre de la Colonisation. Il a défendu la thèse préconisée déjà par la gauche, savoir, la séparation du domaine forestier d'avec celui que l'on destine à la colonisation, et la Chambre n'a pas paru s'émouvoir plus que d'habitude des coups de voix pathétiques du député de Terrebonne.

M. Lévesque, député de Laval, a repris le débat dont il avait, hier, proposé l'ajournement, et a continué avec un vif succès sa vigoureuse réponse au chef de l'opposition sur la question de l'abolition des ponts et chemins de péage. Il a pris à partie le député de Joliette et surtout la politique qu'il représente, politique égarée particulièrement en ce qui a trait à la question. Il relève les remarques faites par M. Tellier lors d'un banquet à lui donné à Montréal, samedi soir, et qui mettent le chef de l'opposition dans une situation quelque peu ridicule. Il rappelle que le député de Jacques-Cartier condamnait et dénonçait en 1908 ce programme d'abolition des péages. Il est heureux maintenant l'avoir contribué à la tâche en obtenant la libération des électeurs de Laval du fardeau qui les accablait, par la somme de \$140,000 pour l'achat des ponts Viau et Lachapelle qui depuis, sont devenus des ponts libres. Le gouvernement n'a rien négligé pour atténuer cette servitude. Et le député de Laval déclare qu'il est heureux d'applaudir des deux mains à la mesure dont l'hon. ministre des Travaux publics propose la seconde lecture. Il est en mesure d'apprécier les heureux résultats de cette politique que le gouvernement entend poursuivre.

M. Lévesque a été vivement applaudi par la droite. Et M. Bernard, député de Shefford, suivit, et comme il est passé maître en fait de vantardise, il s'est contenté de chercher à démontrer l'insincérité du gouvernement sur cette question, et a enchaîné sur les paroles de son chef qui disait hier que ce bill était le quatrième ou le cinquième acte d'une comédie.

M. Létourneau et M. Leclerc, respectivement députés de Québec-Est et de Québec-Centre, ont tour à tour démontré l'étendue des bienfaits qui ont résulté de l'abolition des péages sur le pont Dorchester, en outre de la manière complète et parfaite avec laquelle le gouvernement avait donné une solution à un problème hérissé de beaucoup de difficultés. M. Lafontaine, député de Maskinongé, avait fait quelques remarques avant M. Leclerc, et qui ont eu le succès joyeux habituel.

M. Sauvé, député de Deux-Montagnes, a proposé l'ajournement du débat, puis la Chambre s'est ajournée à demain.

Jeudi, 29 février 1912.

M. Laverne, député de Montmagny, est de retour de la capitale fédérale. Avant que l'ordre du jour fut appelé, il a demandé si le gouvernement avait été en correspondance avec celui d'Ottawa au sujet de l'annexion de l'Ungava. Sir Lomer Gouin a répondu dans l'affirmative et déclaré que le gouvernement était prêt à la produire pourvu qu'il y ait demande régulière à cette fin. —"Et pas d'autres nouvelles d'Ottawa?" demande l'hon. M. Taschereau au député de Montmagny, et aux rires de la droite. M. Laverne se contente de sourire, puis hésite et finalement répond à demi voix. "Cela dépend des journaux que l'on lit."

(Fin du préambule)

Après quelques interpellations auxquelles le gouvernement donna de longues réponses, l'orateur a appelé l'item 26, et M. Lafontaine, député de Maskinongé proposa la motion suivante "que le bill No. 174 amendant l'article 4971 de la loi médicale, rapporté et rejeté par le comité de législation et lois expirantes, soit remis sur l'ordre du jour pour étude en comité général."

Le député de Maskinongé appuya sa motion de quelques remarques et fut suivi de MM. Galipeault, Robert (ville), Cardin, Doris, Tourigny, Sylvestre, Tellier qui se prononcèrent en faveur de la motion, et de MM. Prévost, Dr Morisset et sir Lomer Gouin qui ont défendu le principe de la loi générale existante et auquel le bill en question serait une dérogation.

Et la Chambre a voté. Voici comment s'est divisé le vote disparate au point de vue des partis: En faveur de la motion, l'hon. M. Allard, MM. Tourigny, Cardin, Doris, Langlois, (St-Sauveur), Robert (Rouville), Benoit, Mercier, Robert, (St-Jean), Tellier, Lafontaine, (Maskinongé), Gird, Bernard, Neault, Delisle, Sylvestre, Sauvé, Galipeault, Lafontaine, (Berthier), Geoffrion, Dion, D'Anjou, Gosselin.—23.

Contre—Les honorables MM. Gouin, Kaine, Taschereau, Décarie, Caron, et MM. Morisset, Vilas, Gaboury, Reid, Séguin, Robillard, Francoeur, Lévesque, Godbout, Tanguay, Dupuis, Walsh, Langlois (St-Louis), Tessier, Prévost, Gault, Laverne, Leclerc, Létourneau, Thériault, Therrien, Petit, Gendron, Carbonneau, Patenaude, Cousineau, Pennington.—32.

M. Sauvé, député de Deux-Montagnes, a repris le débat sur la deuxième lecture du bill pourvoyant à l'abolition des ponts et chemins de péage et l'hon. M. Taschereau a répondu: il a dit que le bill en question était sujet à modification, ce qui arrivera probablement lorsque la Chambre en étudiera la teneur en comité général.

Et la Chambre s'est ajournée à demain.

FRONTENAC.

### FANTAISIE

#### GRAMMATICALE

Un jour, Mlle de la Virgule dit à M. de Tréma: "Monsieur, avant de me décider à vous épouser, j'ai voulu prendre des renseignements sur votre conduite; j'ai appris que vous étiez en brouille avec Mlle Cédille. Mes parents en sont très indignés, ainsi que moi. Veuillez donc, Monsieur, renoncer au trait d'union."

le trait d'union."

M. de Tréma, fâché par ces paroles prononcées avec un accent aigu, lui dit d'un accent grave: "Mademoiselle, je..."

—Assez, Monsieur, point d'exclamation, car je ne subirai point d'interrogation.

Le pauvre Tréma, sous le coup d'une telle apostrophe, courba la tête en manière d'accent circonflexe, et tout honteux, sortit en serrant les deux poings!!

### A L'INSTITUT CANADIEN

Vendredi, 1er mars 1912 à 8 h. 15 m.

La première des quatre conférences de M. René de Roure sur le Roman au XIVe siècle.

Sujet traité: "Le roman romantique"—Les précurseurs: Mme de Staël, Chateaubriand. —Les romantiques: Victor Hugo—George Sand.

### Docteur Albert Angers

Ex-interne de la Maternité et ex-chef des hôpitaux de Paris. SPECIALITE: Accouchements, maladies des femmes et des enfants. BUREAU ET RESIDENCE 361, Rue St-Joseph

Tél. 3653. 15 il 1 a

### TABAC CHAMPLAIN

à fumer et chiquer

### Charles Vezina, Engr.

Entrepreneur Plombier et Electricien Appareils de chauffage et poêles de cuisine de tous genres

Assortiment complet d'appareils de plomberie et d'électricité les plus modernes. Maison fondée en 1876

Téléphone 2224 119 et 123 Rue du PONT

### TABAC ROSE QUESNEL

doux et naturel



## TAUX REDUITS

—DE— SECONDE CLASSE (COLONIST)

### DE QUEBEC A

Nelson, Vancouver, Victoria, C. B., Seattle, Spokane, Tacoma, Wash. Portland, Oregon. \$51.00

San Francisco, Los Angeles, San Diego, Cal. \$51.50

Mexico City, Mex.

En vigueur du 1er mars au 15 avril 1912 inclusivement.

Pour billets et renseignements généraux s'adresser à 30 rue St-Jean, angle de la Côte du Palais, 46 rue Dalhousie, au Château Frontenac ou à la Gare du Palais.

G. J. P. MOORE. Agence générale de chemins de fer et paquebots. Nous représentons toutes les lignes transatlantiques.



A partir du 8 janvier 1912, les trains partiront de Québec comme suit:—

### CANADIEN NORD QUEBEC

9.30 a. m.—Tous les jours, excepté le dimanche, pour Grand-Mère, Chutes Shawinigan, Joliette, Montréal, etc. Des repas servis sur le char Buffet-Par-loir.

5.00 p. m.—Tous les jours, excepté dimanche pour St-Casimir stations intermédiaires.

### QUEBEC & LAC ST-JEAN

8.30 a. m.—Tous les jours excepté samedi et le dimanche pour Chicoutimi, Roberval etc. char parloir pour Chicoutimi, les lundis et jendis revenant le jour suivant.

8.30 a. m.—Le samedi seulement pour St-Raymond.

5.30 p. m.—Tous les jours, pour St-Raymond, excepté le dimanche.

8.00 p. m.—Samedi seulement pour Roberval, Chicoutimi, etc. Char d'ortoir pour Chicoutimi.

Pour autres informations s'adresser: F. S. Stacking, 32 rue St-Louis; Hone et Rivet, 22 rue Beaulieu; au bureau de chemin de fer, rue St-André et au Château Frontenac.

### GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

## Mardi-Gras à Québec

16 au 20 février 1912

Voyage complet, au prix d'un simple passage de première classe, avec charge minimum de 25cts.

### DISTRICT ET DATE DE LA VENTE DES BILLETS

De Montréal et de tous les points à l'Est et au Sud de cette ville, au Canada, aussi Rouse's Point, Fort Covington, Bombay, Helena, Mesena Springs, N.-Y., jeudi le 15 février, à mardi, le 20 février 1912 inclusivement.

### LIMITE DE RETOUR

Tous les billets seront bons pour revenir jusqu'à jeudi, le 22 février 1912.

Pour plus amples informations, s'adresser au No. 10, rue Ste-Anne, et No. 6, rue Dalhousie, Phone: 567 ou 73.

G. H. STOTT, C. P. & T. A.

### INTERCOLONIAL RAILWAY

LE ET APRES DIMANCHE, le 29 OCTOBRE 1911, les trains quitteront comme suit:

8.20 A. M.—Express pour Murray Bay via Rivière-Ouelle Junction, Rivière-du-Loup, Ste-Flavie et Campbellton, tous les jours, excepté les dimanches.

4.20 P. M.—Express pour Rivière-du-Loup, tous les jours, excepté samedi et dimanche.

6.40 P. M.—Express Maritime pour St-Jean, Halifax et Sydney. Tous les jours, excepté samedi. Ce train ne se rend qu'à Ste-Flavie, le samedi.

12.50 P. M.—Express Maritimes pour St-Hyacinthe et Montréal, tous les jours.

4.20 P. M.—Express pour St-Hyacinthe et Montréal. Tous les jours excepté le dimanche.

Pour autres informations et wagons d'ortoirs ou parloirs, s'adresser au bureau des billets de la cité Nos 7 rue du Fort et 32, rue Dalhousie.

Téléphones: 530 et 99. S. J. NESTOR, Agent des billets pour la ville.

### TABAC ROSE QUESNEL

doux et naturel

## SILVER SPRING

### BRASSERIE INDEPENDANTE

### INSISTEZ POUR AVOIR LES

### BIERE, PORTER, ET EXTRAIT DE MALT

### DES

### BRASSERIES INDEPENDANTES

Cette brasserie est construite, équipée et administrée d'après les méthodes les plus hautement recommandées par la science moderne.

Les matières premières employées sont ce qu'il y a de mieux en **HOUBLON DE BOHEME** et en **MALT CANADIEN**.

Rien de supérieur à ces **BIERE, PORTER ET EXTRAIT DE MALT** comme force, pureté et finesse de saveur.

Chaque fois que vous avez une commande à donner, n'oubliez pas la marque de cette **BRASSERIE INDEPENDANTE**. Il y va de votre intérêt personnel a plus d'un point de vue.

## L'HEUREUX & LABERGE

### AGENTS

17 Rue Ramsay

QUEBEC.

## VERSATILITÉ DE LA FOULE

Par PAUL ADAM

(Revue hebdomadaire—8 janvier 1910)

L'inconstance de la foule a engendré de nombreux travaux dans le monde attentif des psychologues. Le génie de Gabriel Tarde vous ses plus beaux clairs à l'illumination de cette âme obscure et protéenne. Le docteur Gustave Lebon a repris, sur le même sujet, de précieuses études au moment interrompues par ses recherches de synthèse scientifique. En un temps où le pouvoir de gouverner passe des ministres aux parlementaires, et des parlementaires aux comités, l'obligation des élites n'est-elle pas de mieux connaître l'esprit des groupes impulsifs et des courants de leurs présidents, secrétaires et trésoriers qui, dans les salons comme dans les tavernes, s'abouchent afin de régenter l'Etat, par le moyen d'un glissement de la science des foules doit être le principal souci des influents.

Aussi convient-il d'ausculter souvent la palpitation des castes assemblées au cœur des capitales. Fort instructives sont les variations de leurs sentiments. Elles se succèdent avec une rapidité souvent imprévue. Par exemple : le trépas de l'aviateur Fernandez a moins ému l'opinion, déjà, de pareils fins avaient, naguère, attristé les foules, des jours et des jours. Cette mort dernière navre autant que celle d'un automobiliste ; mais pas plus. L'enthousiasme s'attache qui remplit les trains, qui se précipita vers Reims, et Jarry à toute vapeur, qui houlait les stations, et cria famine dans les gares saccagées. Près de Saint-Etienne, la population insoumise même violemment plusieurs aéronautes que le vent et divers hasards empêchèrent de s'élever au ciel. Il y eut émeute. A grand-peine la troupe protégea ces malheureux. Les organisateurs de l'épreuve dirent, si ce ne me trompe, rembourser l'argent des entrées au champ des essors. Les dernières scènes, à l'aérodrome de Juvisy, ne furent point fertiles en ovations. Les souscriptions ouvertes par le Temps, journal des capitalistes, pour construire quelques dirigibles militaires, présentèrent de maigres totaux si l'on compare ceux obtenus, dans la même intention, par les initiatives allemandes. Ni le patriotisme des classes riches et protectionnistes, ni l'ardeur scientifique des ingénieurs ou des industriels en quête d'une invention exploitable, ne décidèrent les lecteurs instruits et opulents de ce quotidien. Née de notre génie propre, réalisée à demi par les plus courageux de nos concitoyens, glorifiée par tous les peuples amis et rivaux, l'aviation intéresse encore les élites, et moins les masses. Elle perd le mérite de la nouveauté, celui du mystère. Journaux, revues, livres et images ont à profusion expliqué le mécanisme du vol artificiel. Les curieux n'ignorent plus. Les indifférents oublient. Les badauds "en ont soupé," comme ils disent. Quant aux industriels, l'affaire leur semble encore trop électorale. Il ne faut pas demander aux négociants de France une semblable audace. Défiât, avare et méfieux, jalousement individualiste, donc ennemi de l'association qui multiplie les forces et distribue les risques, notre entrepreneur attend. Aux hommes de talent et de caractère qui régissent, les sourires mignons du sceptique insultent. Lui tentera qu'à l'heure où, d'autres ayant réussi, son imitation sera une piètre concurrence sur les marchés, acquis par les voisins. Outre-Rhin, déjà, l'on possède vingt dirigeables éprouvés, prêts de tout. A peine pourrions-nous en faire planer six, dans quelque temps, si maintes chances nous secondent. Elites et foules se désintéressent également. Le ministre de la guerre n'aime s'en soucier peu. Il a fait aux délégations, sur ce point, les réponses les plus vagues. Non, décidément, l'aviation n'a plus, pour les Français, le prestige d'un spectacle neuf et attrayant. On ne les persuade pas de consacrer à ce sport une part des sommes qu'absorbent les courses de courses.

Voilà, certes, un fâcheux exemple d'inconstance nationale. Aussi bien nous avons laissé notre magnétique invention de subvenir dans l'incertitude. Après de gros efforts et d'assez notables dépenses, notre attention est fatiguée. Aujourd'hui les appareils se rouillent dans les arsenaux. Au ministère de la marine, personne ne

veut plus étudier les perfectionnements soumis aux commissions par les ingénieurs. Le submersible est passé de mode. Son système aussi cesse d'attirer. A l'un comme à l'autre de ces engins sublimes en quoi se symbolise, par des réalisations magiques, le génie de la France, peu de gens retardataires prêtent encore une attention ridicule. Cependant bien des familles se rueront à l'hôtel Drouot pour y voir, avant toute enchère, les meubles de Mme Steinheil qui liquidait sa situation de Parisienne éminente, si l'on peut dire, un verdict ayant annulé l'apparence fâcheuse de sa notoriété. Beaucoup souhaitent regarder la couche où s'accroût le drame du ligueur, et qu'entourèrent les trois assassins aux lèvres, aux chapeaux ombreux, aux perruques rousses. Il y eut des amateurs pour se disputer la pendule qu'on arrêta, dans l'intention de corroborer un alibi. Néanmoins, il importait que la dame pressât les commissaires-priseurs. Encore un peu de temps, et le badaud eût dédaigné même d'acquiescer la ficelle à noied de palefrenier, laquelle étrangla le portraitiste de M. Félix Faure.

Ce fut la clôture de ces détails romanesques. Peut-être ne semblera-t-il point oiseux de ressusciter, pour notre éducation, la série des émois que subit la foule depuis le début de cette énigme. Tout d'abord, et parce qu'il frappait des personnes aisées en apparence, le crime impressionna. Chez les plus pauvres même, il y a redoublement d'intérêt, voire de compassions en faveur des victimes, si elles appartiennent aux classes bourgeoises. En un quartier de travailleurs manuels, le meurtre d'un ouvrier ne désola que ses proches, ses camarades très intimes. Au delà de sa rue et de ses cabarets habituels, cet assassinat ne navra personne plus d'une heure. Les prolétaires ne s'apitoient point extrêmement sur le sort de leurs compagnons. Des époques anciennes il persiste, chez la plèbe, une espèce de résignation à son état, et à la médiocrité de ses valeurs individuelles. Les journalistes, les policiers connaissent tellement cette apathie que, très rarement, ils exposent en vedette un assassinat supprimant le malheureux ou la malheureuse du faubourg. Quand, par hasard, on essaye, cela ne "rend pas", comme dit le secrétaire de rédaction. On a beau représenter le cadavre baigné dans son sang, et reproduire les vues de la chambre, de la maison, les photographies de mort n'envieient pas les lecteurs du journal populaire. Il faut que l'attentat soit très spécial comme dans l'affaire Soleilland ; ou que le cadavre coupé en morceaux soit découvert dans une malle. Alors seulement l'énigme attriste les curiosités du peuple. Il espère le mot de la charade tragique. Chacun devine, prophétise. Il suffit aux gazetteurs de graduer avec un peu de science l'importance des recherches successives, et de leurs résultats. Ce sont là pourtant des cas très rares. A l'ordinaire on relègue dans les faits divers le récit des meurtres ou des suicides, leurs pairs n'en veulent savoir que le moins.

Dès qu'un bourgeois succombe sous les coups d'un scélérat, la multitude s'effare. Que ce personnage, connu, pour la protection de qui les lois furent inventées, les gendarmes constitués, les juges multipliés, que cet homme parfaitement défendu périsse ! L'antithèse exalte les plus familières des chiffonniers. Non que cela les réjouisse comme une sorte de vengeance sociale accomplie par un destin juste et capable de frapper aussi les heureux du monde. Evidemment quelques agitateurs de cabaret interprètent ainsi le fait devant l'approbation des camarades ; mais ce n'est pas le sentiment public.

Une pensée autrement profonde, atavique et puissante inspire la tristesse dans toutes les casernes de briques où la mère ravaut de et prépare la soupe, où l'artisan déconne, polit, colle et ponce, dans toutes les cours où jacent les commères au retour du travail, où la marmaille gronde et s'écharpe, où la portière commente les actes, les juges, et prononce des sentences contre les querelleurs, les ivrognes, les sales, les immodiques. Dans ces milieux subitement ressuscité un vieux très ancien. Ces prolétaires

se trouve conscient de la valeur sociale que détient la bourgeoisie organisatrice ; et il s'attarde. Cette tuerie, il la déplore plus que si elle avait anéanti des pauvres diables ; car elle supprime des forces plus rares, plus indispensables. Parmi l'obscur des âmes plébéiennes il apparaît confusément qu'une diminution importante s'est produite dans le total des valeurs solidaires. Ces infortunés qu'affectent à peine les disparitions quotidiennes de voisins supprimés par les ridoirs après un simulacre de discussion nocturne, ces infortunés se lamentent infiniment sur la fin d'un M. Steinheil, d'une Mme Japy. La perte du bourgeois bouleverse, pour des raisons antiques, et à son insu, la piqueuse de bottines.

C'est là véritablement un réflexe du corps social lésé dans un organe principal. Il réagit avec une intensité proportionnelle. Les commémorations indéfinies des villes, des faubourgs et des provinces expriment cette défense physiologique.

Sur ce premier sentiment unanime et inconscient se greffent maintes déductions prudentes. Le défaut de sécurité, trop évident chez les riches même, effraye davantage les pauvres. Ils mesurent leur faiblesse, une fois encore. Sans domestiques, sans portes savamment closes, comment se protéger ? La haine du meurtrier envenime les esprits craintifs. Pourquoi les économies du vieux porte-monnaie, la chaîne d'or et le livret d'épargne ne tenteraient-ils pas les malfaiteurs ? On a bien tué le voisin un peu gris, le soir de sa paye, pour quarante-six francs, sur le boulevard extérieur. Chacun redoute l'ennemi caché dans l'obscur du drame actuel. Les nerfs se retournent vivement s'ils entendent monter, derrière eux, l'escalier. La nuit venue, il faut à la ménagère quelque vaillance pour descendre, aller ouvrir le bouillon, revenir par l'avenue déserte, et le long du mur interminable qui borne les chantiers de l'usine à gaz. D'invisibles présences guettent au coin des rues. L'épouvante menace dans l'ombre.

Ce mystère et ses suggestions prennent, le lendemain, plus d'importance lorsque la piste des criminels n'est pas relevée. A l'atelier, les imaginations des filles travaillent. Elles demandent aux journaux des hypothèses plausibles. Certains vocables aggravent, par des suggestions, le malaise. Ainsi les deux mots : "Impasse Ronsin". Le substantif "impasse" évoque un malheureux acculé par ses ennemis au fond d'une voie sombre, sinistre, entre des façades aveugles. Tant de fois les feuilletons décrivent cette sorte de lieux comme des lieux de crime. Les maisons des culs-de-sac cahotent des existences sordides, infâmes et secrètes. Donc, le seul mot "Impasse" prête, tout de suite, à l'assassinat de Steinheil, le meurtre ordinaire du terrifiant. En outre il fut question de bandits déguisés, de chapeaux à larges bords, de perruques, de fausses barbes, de lévites. Ce dernier vêtement, aussitôt, et en cette crise d'anticléricalisme, évoque les machinations des prêtres, des "jésuites," et pour la littérature radicale et populaire les calomnies. Ronsin c'est presque Rodin, le personnage d'Enguène Sue qui trame la perte des hommes grecs avec le secours de la secte organisée par Ignace de Loyola, compatriote de Torquemada. Pas de petit boutiquier, d'ouvrière qui n'ait lu, dans un périodique à reproductions illustrées, quelques chapitres du roman célèbre, et d'ailleurs assez beau. Les éditeurs anticléricaux ont répandu à profusion le *Juif-Errant*, sous toutes les formes de feuilletons, brochures fascicules, livres au rabais. "Impasse Ronsin !" Quel le source abondante en associations d'idées tragiques, ténébreuses ! Ajoutez à cela que le quartier de Vaugirard n'est point entre les plus limpides, et que le décor réel double, avec une certaine exactitude, le décor imaginaire.

Paraissent les images des victimes, entre les renseignements profanes. Voici une jeune dame élégante qui tient et brassée une fille le gracieuse. Effigies symboliques très analogues aux tableaux touchants des chromolithographies. Cette fine personne fut donc garrottée par les bandits. Et quels bandits ? On ne sait. L'épaisseur du mystère le dérobe. La dame était une mondaine, annonçant les reporters. Elle brillait dans les salons politiques. Que de mérites difficiles ne convient-il pas d'avoir, en ce cas ? C'est vraiment une créature d'élection. Tous l'adoreraient. Elle eut des amours,

comme une héroïne de chanson, de théâtre, de roman. Belle, malheureuse, amante et mère, la voilà chérie par les désirs des jouvenceaux, la pitié des sensibles, l'indulgence des amoureux, l'affection effarée des mameaux. La luxure, la compassion, la sentimentalité, la maternité, principaux mobiles de la vie latente, sont en éveil dans les cœurs de la foule que le mystère attire, en outre.

La bourgeoisie n'est pas moins secouée, dans ce qu'elle contient, en soi, de semblable aux instincts populaires. Un artiste vient de périr, sous la main des cambrioleurs. Un artiste, un de ces hommes qui vivent gaiement avec des modèles, femmes, filles nues, entre des panoplies luxueuses, des portières d'étoffes magnifiques, des divans profonds et voluptueux, des peaux d'ours et de lions. Comment : cette sorte d'être privilégiés n'échappe point à la vulgarité de l'assassinat ! De ces indépendants aux brigands pourquoi n'est-il pas un lien tacite, une confraternité ? Le monsieur sage, père de famille, qui s'est interdit, depuis trente ans, toute frasque, afin de donner à ses enfants l'exemple, afin d'obtenir le respect de ses semblables et la confiance de ses chefs, ce monsieur envia toujours l'heureux irrégulier qu'on nomme "un peintre". Celle représente un gaillard qui se moque de la morale, qui ne redoute pas l'opinion du concierge, ni la sévérité vertueuse d'une épouse, ni les canons du bureau. La curiosité s'exaspère. Certainement d'instruction, le procès révélerait d'étranges ordes, d'introuvables farces. Plus timidement, et avec moins de précision, Madame espère aussi des détails.

(A suivre)

L'HOMME PERFECTIBLE

(par Frédéric Bastiat)

(Suite)

Mais non, il n'y a pas lieu de désespérer. Quelles que soient les impressions que fassent sur nous des circonstances trop voisines, l'humanité marche et s'avance. Ce qui nous fait illusion, c'est que nous mesurons sa vie à la nôtre ; et parce que quelques années sont beaucoup pour nous, il nous semble que c'est beaucoup pour elle. Eh ! bien, même à cette mesure, il me semble que le progrès de la société est visible par bien des côtés. J'ai à peine besoin de rappeler qu'il est merveilleux en ce qui concerne certains avantages matériels, la salubrité des villes, les moyens de locomotion et de communication, etc.

Au point de vue politique, la nation française a-t-elle acquis aucune expérience ? Quelqu'un oserait-il affirmer que si toutes les difficultés qu'elle vient de traverser s'étaient présentées il y a un demi-siècle, ou plus tôt, elle les aurait dénouées avec autant d'habileté, de prudence, de sagesse, avec aussi peu de sacrifices ? J'en suis sûr. Les lignes dans un pays qui a été fertile en révolutions. Tous les cinq ans, Florence était bouleversée, et à chaque fois la moitié des citoyens dépouillait et massacrait l'autre moitié. Oh ! si nous avions un peu plus d'imagination, non de celle qui crée, invente et suppose des faits, mais de celle qui les fait revivre, nous serions plus justes envers notre temps et nos contemporains ! Mais ce qui reste vrai, et d'une vérité dont personne peut-être ne se rend mieux compte que l'économiste, c'est que le progrès humain, surtout à son aurore, est excessivement lent, d'une lenteur bien faite pour désespérer le cœur du philanthrope.

Les hommes qui tiennent de leur génie le sacerdoce de la publicité devraient, ce me semble, y regarder de près avant de jeter, au sein de la fermentation sociale, une de ces décourageantes sentences qui impliquent pour l'humanité l'alternative entre deux modes de dégradation.

Nous en avons vu quelques exemples à propos de la population, de la rente, des machines, de la division des héritages, etc.

En voici une autre tirée de M. de Chateaubriand, qui ne fait, du reste, que formuler un conventionnalisme fort accredité :

"La corruption des mœurs marche de front avec la civilisation présente des moyens de liberté, la première est une source inépuisable d'esclavage."

Il n'est pas douteux que la civilisation ne présente des moyens de liberté. Il ne l'est pas non plus que la corruption ne soit une source d'esclavage. Mais ce qui est douteux, plus que douteux, et quant à moi, je le nie formellement, c'est que la civilisation

et la corruption marchent de front. Si cela était, un équilibre fatal s'établirait entre les moyens de liberté et les sources d'esclavage ; l'immobilité serait le sort du genre humain.

En outre, je ne crois pas qu'il puisse entrer dans le cœur une pensée plus triste, plus décourageante, plus désolante, qui pousse plus au désespoir, à l'irréligion, à l'impunité, à la malediction, au blasphème, que celle-ci : Toute créature humaine, qu'elle le veuille ou ne le veuille pas, qu'elle s'en doute ou ne s'en doute pas, agit dans le sens de la civilisation, et... la civilisation, c'est la corruption !

Ensuite, si toute la civilisation est corruption, en quoi consistent donc ses avantages ? Car prétendre que la civilisation n'a aucun avantage matériel, intellectuel et moral, cela ne se peut, ce ne serait plus de la civilisation. Dans la pensée de Chateaubriand, civilisation signifie progrès matériel, accroissement des sciences ; et tous ces progrès impliquent, selon lui, et déterminent une rétrogradation correspondante du sens moral.

Oh ! il y aurait là de quoi entraîner l'humanité à un vaste suicide ; car enfin, je le répète, le progrès matériel et intellectuel n'a pas été préparé et ordonné par nous. Dieu même l'a décrété en nous donnant des désirs expansibles et des facultés perfectibles. Nous y pouisons tous sans le vouloir, sans le savoir. Chateaubriand avec ses pareils, s'il en a, plus que personne. — Et ce progrès nous enfoncerait de plus en plus dans l'immoralité et l'esclavage par la corruption !...

EDOUARD HAMEL I. des R. TESSIER  
R. A. Sc. R. A. Sc.

HAMEL & TESSIER  
INGÉNIEURS CIVILS  
Bâtisse de la Banque d'Hochelaga  
133, RUE ST-PIERRE,  
QUEBEC.  
Télex 2689

QUEBEC CENTRAL  
RAILWAY

SERVICE DIRECT  
Des wagons réfectoires et des wagons-salons

POUR NEW-YORK  
Les trains laissent Lévis,  
Express des Montagnes Blanches

8 h. a. m. pour Portland, Sherbrooke et toutes les stations locales, tous les jours excepté le dimanche.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK  
3 h. 30 p. m. pour Boston, New-York, Springfield et Sherbrooke, tous les jours. Les wagons-salons pour New-York connectent à Sherbrooke avec ceux pour Boston.

Pour les divisions de Chaudière et Mécanique, tous les jours excepté le dimanche.

N. B.—Le bateau de la traversée part trente minutes avant le départ du train. Le bagage est enregistré à la traversée de Québec où il y a aussi des agents de douane.

Pour accommodations dans les chars Pullman, s'adresser au Bureau des billets de la ville, 32, rue St-Louis.

F. S. Stocking agent des billets pour la ville et le district de Québec, représentant de Thos. Cook Fils, et agent général de steamers.

KING EDWARD  
PLAN HOTEL PLAN  
Américain Européen  
\$2.00 par jour. \$1.00 par jour.  
9-11 rue Desjardins Québec  
Prix spéciaux pour la saison de l'hiver.  
Pour d'autres informations s'adresser à l'office.  
Téléphone privé 1647.  
Téléphone public 3422.  
JOS. LAPOINTE, Gérant.

A. LEOPRED  
Ingénieur Civil  
(GRAND L'AVAIL ET MCGILL)  
SPECIALITE :  
AQUEDUCS  
30 RUE ST-JEAN, QUEBEC  
TÉLÉPHONE 144

JOBIN & PAQUET  
Fermiers-Plombiers  
72 et 78, Cote d'Abraham  
Téléphone 1059.  
Eclairage au gaz et à l'électricité, Télé-  
phone et Sonneries électriques.  
Spécialité : Système de chauffage à eau  
chaude à la vapeur et à air chaud.

Lucien Candon, B.A.L.L.L.  
Charles Power, B.A.L.L.L.  
CANNON & POWER  
AVOCATS  
111, Cote Lamontagne, BLOC MORIN  
Tel. 3892

20 cent—  
Résidence : 5 Collins. Tel. 1061

LIONEL CANNON  
NOTAIRE  
Bloc Banque d'Hochelaga  
136, rue St-Pierre - QUEBEC

## VIGORA



Est reconnu comme étant une des meilleures préparations pour les chevaux ayant le souffle ou la toux. Son efficacité est prouvée par des milliers de guérisons.

M. J. B. MORIN, Québec.—Je me suis servi de VIGORA avec le plus grand succès. C'est la meilleure préparation que je connaisse pour les maladies des chevaux.

En vente chez tous les pharmaciens et épiciers. Dépositaires, Montréal, Hudon, Hébert, 41, St-Sulpice. — Manufacturier, J. B. MORIN, rue St-Joseph, Québec.

## QUEEN'S HOTEL

JOS. TREMBLAY, PROP.

Plan américain et européen

Repas à toute heure Table d'hôte et à la carte

Liqueurs et vins supérieurs

Coin des rues du Pont et DesFosses

TELEPHONE 2950

## EMPLOYEZ LE BARDEAU "SEculaire" D'AMIANTE

Indestructible, Incombustible, Imperméable

Aucune dépense d'entretien. N'a jamais besoin de peinture. Ne fend, ni ne craque, ni ne pourrit.

DEFIE L'œuvre du temps et des saisons. Les brusques changements de température, la durée des édifices et de tous les autres matériaux de toiture.

L'UNIQUE Toiture qui S'AMÉLIORE en VIEILLISSANT. PRIX TRES MODERES

BOIS D'AMIANTE ONDULE ET PLAT. Demandez nos pamphlets descriptifs ou venez nous voir.

Asbestos Manufacturing Company, Ltd., - Lachine. AGENCE EXCLUSIVE pour L'EST CANADIEN : Casier postal 324. PHILIPPE PARADIS. Edifice Morin, 111 Cote de la Montagne, Québec.

## E. JACOT

\* 95, RUE ST-JOSEPH \*

Etablissement Technique et Esthétique pour Montres, Horloges, Bijouteries, Bagues, Jones, Argenteries, Optique, Diamants et Pierres précieuses. Travail très soigné. SOUVENIR de QUEBEC.

TELEPHONE 1917

## Picard &amp; Bureau

Ingénieurs-Mécaniciens

Bureau privé : 332 rue St-Vallier

Usine : 5 " Laliberté

QUEBEC

Pompes à vapeur  
" " alimentaire  
" " réservoir  
" " incendie  
" " air  
" " air chaud  
" " circuler  
" " liquides  
" " hydraulique  
Élévateur électrique

Élévateur hydraulique et à pom-  
voir.  
Escaliers et Echelles de Sauve-  
tage.  
Réparations d'automobiles exé-  
tées avec soin.  
Toutes machines pour manufac-  
tures, réparées ou améliorées  
suivant les règles de l'art.

## AGENTS

AGENTS.—On demande pour la ville de bons agents à salaire ou à commission, aux Prévoyants du Canada, 139 rue St-Pierre, Québec. Qu'on vouille bien se présenter entre 8 1/2 h. et 9 h. A. M.

## ON DEMANDE

On demande un bon cocher de première classe, muni de bonnes recommandations. S'adresser au Capt. Victor Pelletier, A. D. C., Hôtel du Gouvernement.

## PRESSEUR DEMANDE

On demande un bon presseur de pantalons. Bons gages, au No. 33 rue St-Joseph.

## A VENDRE

Une belle jument rouge, erin noir, pesant environ 1150 lbs, à vendre à bon marché.

S'adresser au No. 71 rue Ste-Cécile

## LISEZ LA VIGIE

# Mtre HENRI BARBOUX

M. Henry Roujon, ayant été élu par l'Académie française à la place vacante par la mort de M. Henri Barbeau, y est venu prendre séance le jeudi 8 février 1911, et a prononcé un discours dont voici quelques extraits:

Henri Barbeau est né, le 24 septembre 1834, à Châteauroux. C'est une ville sans grand pittoresque, qui ne manque point d'un charme tranquille. Ce Berry, peuplé par George Sand de prophètes et de sorciers, apparaît plutôt au voyageur comme la terre d'élection du bon sens. M. Barbeau père, avoué des plus estimés, la mère, femme d'une rare énergie, prirent de leur fils les plus tendres soins. L'enfant, envoyé au lycée d'Orléans, s'y montra un écolier accompli. Il ambitionnait d'entrer à l'École Polytechnique; la politique renversa ce beau projet. Cité, après le coup d'Etat, devant la commission mixte de l'Indre, l'avoué républicain fut interné pendant quelques mois. Néanmoins, M. Barbeau ne prit jamais le titre de "fils d'une victime du deux décembre"; il négligea d'employer une formule de distinction dont il a été peut-être abusé. Il se rappelait seulement avoir reçu alors le baptême de l'esprit d'indépendance; la carrière de fonctionnaire lui apparut aussitôt comme un servage. Sa vocation d'ingénieur l'abandonna; la vocation de libéral incorrigible s'était emparée de lui tout entier.

Père d'un avoué, il était naturel qu'il songeât à la profession d'avocat. Qui n'y avait pas songé plus ou moins? Il n'est pas de carrière plus tentante pour une jeune âme d'ambitieux. Vous vous souvenez, Messieurs, de ce passage d'un livre d'Anatole France. Deux collégiens entrent en amitié: "Fontanet me demanda ce que faisait mon père. Je lui dis qu'il était médecin. — Le mien est avocat, répondit Fontanet, c'est mieux! — Pourquoi? — Tu ne vois pas que c'est plus joli d'être avocat? — Non. — Alors c'est que tu es bête!" Sans aucun doute, cet enfant est devenu une des sommités du barreau. Il était pénétré de cette parole de d'Agnessau: "Le plus précieux de tous les biens est l'amour de son état." Chacun ne pense-t-il pas secrètement que sa profession est supérieure à toutes les autres? L'avocat le pense et il ne néglige aucune occasion de le proclamer. On doit lui envier cette joyeuse assurance, infaillible conseillère d'énergie. Il y a là une heureuse tradition séculaire. A la fin du seizième siècle, Denis Godefroy exprimait, dans la latinité la plus pure, cette reconfortante pensée: "La profession d'avocat est un chemin certain pour aller au ciel." A vrai dire, quelques broussailles se dressent sur la route du salut.

Henri Barbeau fut élève d'avoué, sinon avec ivresse, du moins avec la plus exemplaire résignation. Toutefois, s'il apprenait la procédure sans ennui, il lui dérobait assez de loisir pour satisfaire de plus séduisantes curiosités. Il lisait infatigablement. Voilà encore une initiation recommandée aux stagiaires par les vieux moralistes du barreau. Le docte Claude Henry, qui fut avocat au bailliage du Porez, prescrivait l'usage des livres "et de ne point les lire comme les chiens d'Égypte boivent l'eau du Nil, savoir en coulant." Ce sage disait encore: "Ce n'est pas dans la mollesse d'un lit, ce n'est pas dans l'amusement du jeu, ce n'est pas au giron des dames que se forment les avocats." Il est vraiment à l'honneur de la nature humaine qu'une carrière exige ce minimum de vertus, et de tels sacrifices, ait été de tout temps une carrière encombrée, ne sourions pas de cet orgueil; le barreau lui doit d'être resté, à travers tous les régimes, la conservatrice de l'indépendance. Cette fièvre écolaire a formé le caractère d'Henri Barbeau.

Pour former un avocat, il faut beaucoup de circonstances favorables et notamment le concours de cette capricieuse magicienne qui s'appelle la Chance. Les dons les plus rares, le suffrage des devanciers, la conscience, le savoir, le talent, le courage, rien de tout cela ne suffit à faire jaillir ce qu'on a appelé joliment "les sources mystérieuses de la clientèle". A quarante ans, déjà célèbre dans la salle des Pas-perdus, Barbeau attendait encore la fortune. Il n'en eut que plus de mérite à donner au barreau une preuve de son attachement passionné. L'empire venait de tomber. Par ses traditions de famille, par toutes ses tendances, Henri Barbeau était lié au parti républicain. Ses amis politiques arrivaient au pouvoir. La délégation de Tours refusa la collaboration. On lui offrit une préfecture, il eut l'esprit de la refuser. Que voulez-vous? Cet homme singulier pensait que tout métier exige un apprentissage et que l'on ne s'improvise pas administrateur. Pour prouver sa bonne volonté, il se laissa nommer secrétaire du Conseil des prises maritimes. Après la paix, il fut prié encore d'accepter un emploi public par le gouvernement républicain de Thiers. Mais il s'était juré, dans le secret de sa conscience, de devenir une des célébrités du barreau; il attendait son heure.

Les harangues de Mtre Barbeau peuvent survivre aux intérêts et aux passions qu'elles défendaient; il avait le secret d'élever la cause au-dessus d'elle-même. Lorsqu'il publia le procès qui mit son nom hors de pair, il eut la coquetterie de lui donner ce titre prosaïque: "Un mur mitoyen." Les Pères du Saint-Sacrement étaient en conflit de voisinage avec les époux Lanet. Ce fut pour l'avocat de la Congrégation l'occasion de formuler sa théorie du droit d'association. Mtre Barbeau prit du plus haut possible cette question si haute; d'un différend particulier, il tira une leçon de philosophie sociale. Il se livra sans mesure à son sujet, il se passionna, sa verve alla jusqu'au lyrisme. Si loin qu'il se fût laissé entraîner, il n'avait pas perdu de vue le but à atteindre. A la fin, la voix s'abaissa; sur le rabatt, qui avait cessé de flotter, glissa cette modeste phrase: "Je crois avoir suffisamment prouvé le droit de mes clients à élever un mur mitoyen." Mtre Barbeau gagna son procès.

Il en gagna bien d'autres. Plusieurs des affaires qui lui furent confiées méritèrent le titre de "bien parisiennes". Vous ne reprochez pas à un ancien directeur des Beaux-Arts une préférence pour les procès de théâtre. Alors qu'il était stagiaire, M. Barbeau allait applaudir Rachel au parterre de la comédie. Ce fut une joie pour lui d'avoir à protéger le testament de la tragédienne. Procès éminemment poétique, où les honoraires eux-mêmes revêtirent un caractère idéal: Mtre Barbeau ne voulut accepter qu'un volume qu'un volume de Racine, annoté par Phèdre. Peu après, Mme Sarah Bernhardt demandait à Mtre Barbeau de l'assister dans son différend avec la Société du Théâtre-Français. Il n'est pas impossible, aujourd'hui, de parler de cette illustre querelle avec sérénité: les passions se sont apaisées. Mtre Barbeau se présente donc pour Mme Sarah Bernhardt, défenderesse. Avait-il des doutes sur le point de droit? Il semble avoir préféré le pathétique à la froide raison: il plaida la pitié. Il montra d'un côté une administration inhumaine et onnipotente; de l'autre, une frêle créature, prête pour un instant à la terre et qu'il fallait se hâter d'applaudir avant qu'elle ne s'évanouît, telle qu'une Malibran de la tragédie. Par extraordinaire, et pour cette fois seulement, M. Barbeau a exagéré. Son incompétente cliente lui a infligé un démenti qui dure encore, pour la plus grande gloire de l'art français. Tant il est vrai que certains procès ne sauraient être plaqués avec calme; l'orateur qui s'en charge devient par cela même un Médorion, fut-il le plus posé des Berrichons. Le hasard, qui est riche d'esprit, a voulu que Mtre Barbeau fut accueilli ici même par son ancien adversaire. L'administrateur de la Comédie-Française félicita le plus amicalement l'ancien avocat de Sarah Bernhardt d'avoir si mal prédit, en plaçant si bien. Mon cher ami M. Jules Claretie a donné là une preuve nouvelle de son inaptitude à la vengeance et de sa généreuse philosophie.

Il resta toujours du paysan chez Mtre Barbeau, quelque chose de la ruse et de l'endurance des gens de la terre. Sa voix nette et claironnante, admirable instrument de persuasion qui plantait l'argument comme une vrille, cette voix faite pour interdire aux magistrats de sommeiller, gardait, même dans le pathétique, un écho de la gaité villageoise. L'œil mobile, le nez batailleur, la mince bouche serrée indiquaient le génie des affaires; le front un peu ravagé, le teint d'ivoire disaient les veilles studieuses; cette fine main loyale, que Delannay a montrée fortement appuyée sur la barre, signifiait énergie et sincérité.

Ces belles plaidoiries, qui nous semblent improvisées, étaient le prix d'un effort savant. Henri Barbeau avait reçu au lycée d'Orléans le bienfait des humanités. Les hommes de cette génération demeuraient naïvement convaincus que savoir le latin conférait une supériorité. Au cours de son existence absorbée par mille deuvoirs, Mtre Barbeau conserva toujours jalousement en lui le trésor de la latinité. Peut-être, Messieurs, sera-ce au Palais que s'attarderont les derniers humanistes. L'amour des lettres antiques est,

pour les avocats, un devoir de piété filiale. Il est probable que le contentieux a été inventé dès la période de la pierre polie; mais l'Avocat, avec toutes ses vertus et aussi tous les brillants défauts qui le complètent, cette création-là, c'est un produit du Forum romain.

(A suivre)

## Marinoscope

Par Mathurin

Sont-ils des comédiens?

Sont-ils des tragédiens?

Ils sont les deux; comédiens depuis plusieurs mois et tragédiens depuis quelques semaines.

Finie la comédie: c'est la tragédie qui est commencée et qui va se poursuivre jusqu'à ce que le p'tit bateau du gouvernement Borden fasse naufrage sur la mer politique déjà très tourmentée.

Les anti-marinières sont en pleine crise; la mutinerie a éclaté, tous les membres de l'équipage ont abandonné leurs chants joyeux pour larmoyer sur leurs espérances déçues et sur la perspective de se voir réduits, avant longtemps, à abandonner le navire trop avarié sur les fatals récifs.

Finie la comédie! Le matelot Sévigny a repris ses brailles, du moins il les reprendra s'il a l'audace de toucher terre dans le comté de Dorchester qu'il a trompé avant le 21 septembre et qu'il a trahi depuis. Il a attaché le grelot au moment où il ne pouvait plus le faire sonner. Les électeurs de Dorchester se proposent de lui faire expier sa lâcheté.

Il est donc avéré que la loi inique, la loi scélérate de la marine ne sera pas rappelée. Nous l'avons toujours dit, nous le croyons fermement, et l'on ne saurait avoir une meilleure preuve additionnelle que cette annonce faite par le gouvernement, et tout récemment, demandant des souscriptions pour la Marine Royale canadienne.

Finie aussi la comédie! La comédie de l'interpellation Lamarque au sujet de la loi de la marine. Comme toutes les questions importantes et délicates qui s'offrent à l'attention et à l'étude du gouvernement, c'est remis à plus tard...

Ce sont autant d'échecs sur lesquels s'écroule le gouvernement Borden. Le commandement du navire de l'Etat est entre les mains d'un incapable, et les autres officiers sont des gens inexpérimentés et qui ont déjà mis plusieurs fois le navire en péril. La tempête qui s'élève augmente en violence et la catastrophe est inévitable.

Voilà cinq mois que le marin Borden est parti en destination du pays des fruits d'or et des merveilles; il devait s'y rendre en quelques semaines; il n'a pu même faire escale à aucun endroit; il est perdu, il est isolé en pleine mer au gré des vents contraires sans être capable de prendre une direction qui puisse le mener à bon port.

Tous les castors qu'il y avait à bord et que l'on réservait pour l'élevage sont avec les rats de cale en train de ronger le navire pour prendre la fuite dans les voies d'eau qu'ils auront pratiquées. C'est en vain que le Maître de la caste castorienne envoie son plus fidèle vers le lieu où menace de se produire un sinistre. C'est en vain qu'à bord on fait des signaux de détresse pour attirer le concours de ceux qui ont le plus contribué à condamner aux galères la grande légion des affamés, prêts à toutes les bassesses pourvu qu'ils devinssent créchards.

Et ce qu'il y a de plus navrant pour tous ceux qui sont à bord, c'est que les approvisionnements vont bientôt manquer à mesure que croîtront les appétits.

Les beaux jours sont courts. Les castors qui faillirent crever de bonheur au lendemain du 21 septembre vont certainement crever de déception en attendant d'être goûtés si peu longtemps aux délices du pouvoir qu'ils recherchaient avec tant d'avidité et de passion.

Finie la comédie!

La tragédie commence.

Le rideau est levé.

Nous allons assister à des scènes inoubliables dans le drame de la vie politique.

La dynastie des rongeurs achève...

### Souscriptions pour le Monument "Durocher"

| (3ième liste.)                                                                     |            |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Recettes nettes du "Tag day" (Fête du Travail), 1911,...                           | \$ 929.59  |
| Recettes nettes de la collecte à domicile,...                                      | 571.69     |
| Vente de brochures (Vie du P. Durocher) Gov. Provincial,...                        | 100.00     |
| La Société St-Jean-Baptiste de Québec,...                                          | 25.00      |
| L'Union des Tailleurs de cuir de Québec,...                                        | 15.00      |
| L'Union nationale des Longshoremen de Québec,...                                   | 15.00      |
| L'Assemblée Papineau des Chevaliers du Travail,...                                 | 15.00      |
| La Société des Tanneurs, Corroyeurs et Mégisiers,...                               | 10.00      |
| La Fraternité du Tiers-Ordre de St-Sauveur,...                                     | 10.00      |
| Total,...                                                                          | \$1,691.28 |
| Montant des listes antérieures,...                                                 | 762.00     |
| Grand total,...                                                                    | \$2,453.28 |
| J. A. PARADIS, Secrétaire                                                          |            |
| Comité des souscriptions, P. S. — Un certain nombre de sociétés et de particuliers |            |

## Je Suis Prêt à Prouver Que Je Peux Vous Guérir

Dans Ce But Je Fais Cadeau de \$10,000 De Remèdes

Afin de montrer que, sans aucun doute possible, je suis en possession d'un remède qui guérira les maux de reins, les maladies de la vessie ou le rhumatisme, cette année, je ferai cadeau d'une valeur de \$10,000 de ce remède à chaque personne souffrante d'une de ces maladies peut en obtenir une boîte absolument gratuite. Tout ce qui est nécessaire est de m'envoyer votre adresse.

Je ne veux pas dire que vous devez en employer une partie ou le tout et me payer si vous êtes guéri. Je veux dire que si vous enverrez une boîte de ce remède absolument sans rien à payer pour vous, un cadeau de ma part aux malades du monde entier, qui souffrent de l'inculte urique, afin de leur montrer où et comment ils peuvent être guéris. Je ne compterais pas sur un paiement pour ce traitement gratuit, ni ne voudrais en accepter un à présent ou plus tard si vous l'envoyez. Il est gratuit dans le sens réel du mot.

Durant vingt-cinq ans (un quart de siècle) j'ai essayé de convaincre le public que j'ai quelque chose de meilleur que les autres n'ont pour la guérison de l'obésité, du rhumatisme chronique, pour les maux de reins trop fréquents. Mais c'est difficile de convaincre les gens. Ils essaient sans succès quelques remèdes, puis abandonnent tout espoir et refusent absolument d'écouter, n'importe quel après cela. Heureusement je suis à présent en position de démontrer à mes frais, aux malades, que j'ai un remède qui guérit ces maladies. Je ne leur demande pas de dépenser de l'argent pour se rendre compte, je leur demande de le remettre à mes frais. C'est certainement une honnête proposition.

Dans ce but j'ai mis de côté dix mille dollars, qui seront dépensés pour composer mon remède. J'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un peu gratis. Mais afin que je sache si vous souffrez réellement d'une de ces maladies, j'engage une partie, absolument fraîche et correcte en est déjà prête à être envoyée. Il y en aura assez pour tous les malades bien qu'ils soient des milliers. N'importe qui en a besoin peut en avoir un

## Le discours de Sir Lomer Gouin ET L'AUTONOMIE PROVINCIALE

L'entendu du pouvoir du gouverneur général en conseil de soumettre à la Cour Suprême la question de la constitutionnalité des lois provinciales et de l'interprétation de l'acte de l'Amérique britannique du Nord lui-même est actuellement devant le Conseil Privé. Les faits qui ont donné lieu à la cause dont est saisi le comité judiciaire peuvent être résumés comme suit: Par des arrêtés du 9 mai 1910, du 30 mai 1910 et du 26 septembre, 1910, le gouverneur général en conseil a référé à la Cour Suprême, aux termes de la section 60 de l'acte de la Cour Suprême certaines questions en ce qui regarde les pouvoirs respectifs du parlement du Canada et de la Législature des provinces de constituer en corporation des compagnies et en ce qui touche aux effets juridiques découlant de cette constitution en corporation.

Par un autre arrêté en conseil en date du 29 juin 1910, le gouverneur général a référé à la même Cour en vertu de la même disposition, des questions relatives à la compétence de la législature de la province de la Colombie Anglaise d'autoriser le gouvernement de cette province à accorder les droits de pêche exclusifs dans les eaux intérieures qui y sont indiquées et dans la mer; et en outre sur des questions relatives au point de la validité et de l'effet de la loi de l'assurance du Canada. Le 28 mai 1910, M. le juge Blington, un des juges de la Cour Suprême, a rendu une ordonnance à l'effet que la soumission concernant la constitution des corporations serait inscrite pour le terme d'octobre suivant et qu'avis serait donné aux procureurs généraux de toutes les provinces qu'il leur était permis de produire des factums et de se faire représenter à l'argument.

Le 26 septembre 1910, un avis de motion a été donné de la part des procureurs généraux de prescrire toutes les provinces faisant exception à la juridiction de la Cour Suprême d'entendre ou de décider les questions soulevées.

Le 11 octobre, cette motion a été entendue devant la Cour Suprême composée des juges Fitzpatrick, Girouard, Davis, Blington, Duff et Anglin et le même jour, après avoir entendu les parties, il a été décidé (Girouard et Blington dissidents) que la Cour avait juridiction.

Une demande de permission d'appeler de cette décision fut faite au comité judiciaire du conseil privé et la cause fut entendue au terme d'automne 1911.

Jugement n'a pas encore été rendu. Les défauts de compétence de la Cour Suprême d'entendre des références de la nature de celles qui étaient soulevées dans l'affaire des corporations pouvaient être écartés, dans l'opinion des représentants des provinces, aux deux autres références dont était saisie la Cour Suprême, savoir: celle relative aux pêcheries et celle relative aux assurances.

Des démarches furent faites, de la part du gouvernement du Canada, pour procéder à l'audition devant cette Cour dans ces deux affaires; mais les provinces firent suspendre l'audition jusqu'à la décision par le Conseil Privé sur la question de la compétence soulevée en ce qui regarde les corporations.

La juridiction de la Cour Suprême dans l'affaire des corporations, ainsi que dans les deux autres, dépend de l'interprétation de l'acte de l'Amérique britannique du Nord et de l'acte de la Cour Suprême.

Les provinces ont prétendu que la section 91 de la Constitution qui énumère les pouvoirs du Parlement fédéral, et particulièrement, les sous-sections 27 et 29 de cette section, et que les sections 96 à 101, également de la Constitution, qui contiennent les règles concernant la nomination des juges et l'établissement de certaines cours de justice, ne confèrent pas le pouvoir de faire une référence à la Cour Suprême de la nature de celle qui a été faite, et que la section 60 de l'acte de la Cour Suprême est "ultra vires" si on l'interprète de manière à lui faire dire qu'elle autorise une telle référence.

La section 101 de la Constitution se lit comme suit: "101. Parliament of Canada may notwithstanding anything in this act, from time to time provide for the constitution, maintenance and organization of a general Court of Appeal for Canada and for the establishment of any additional courts for the better administration of the laws of Canada."

La section 60 de l'acte de la Cour Suprême est par conséquent pour être reproduite ici et c'est

pour entendre les différents rapports des comités de son organisation.

Les directeurs sont enchantés tant au point de vue du recrutement des membres, comme de l'enthousiasme des joueurs.

Ra Cline  
Bart H e  
Béd A ard  
De M asson  
De P eyre  
G I guère  
B O uret  
More N ey  
Ge N dron  
L A nglois  
Bre T on

Depey R e  
Bret O n  
Moren Y  
R A cine  
L anglois

BERTHE BROS.

### NOTES DU BASEBALL

Arrivés à Québec depuis quelques heures nous nous faisons un plaisir de présenter nos meilleurs amis à Québec et à Québecois et québécoises, leur assurant que nous avons conservé le meilleur souvenir des relations que nous avons eues avec eux et avec... elles l'an dernier.

### CHEZ LES MAGNATS

Depuis que son portrait a paru sur le Soleil, Jean, (Johnny pour les amis), Bruneau ne se reconnaît plus lui-même. Pas de fausse modestie, John.

Roméo Lépine en attendant de se livrer au baseball s'applique à bien poser ses tuyaux, de gaz. C'est un entraînement comme un autre.

Entrevu à une séance de l'Assemblée législative, Georges E. Cartier, suivant avec beaucoup d'intérêt une discussion entre libéraux et conservateurs, l'entraîna-t-il déjà pour son rôle "d'empire". Certainement il aime à s'instruire à bonne école.

Isidore nous annonce qu'il a découvert une étoile: pourvu que ce ne soit pas une étoile filante. Souhaitons lui qu'elle ne file pas avec son club.

### Les journaux:

A. Masson, président du club de baseball, Royal: A. Masson, président d'un comité d'organisation d'une équipe senior de croise.

### A BAS LES TRUSTS

Mauvais signe: La statue en glace représentant un joueur du C. B. s'est vu, par un malheureux accident, dépourvu de son bâton (bat). Pourvu que le "C. B." ne casse pas sa pipe.

Le Viger est en bonne voie d'organisation et ses promoteurs sont des plus confiants dans l'issue de la saison, ils ont même jeté les yeux sur le championnat!

Le Dom. Textile et le Ross Rifle disparaîtront tout probablement du champ de baseball l'été prochain.

Oatman, Prodiges, Mareks, Malone, McDonald jouent tout probablement sous les couleurs d'un même club la saison prochaine.

### Mot de la fin.

O spring, beautiful spring, when art thou coming back.

B. B.

### UNE LACUNE COMBLEE

L'agrandissement toujours croissant de la ville de Québec surtout du côté de Limoilou et de St-Malo, la construction du pont Drouin, ont fait que depuis quelques années la partie située entre les rues du Pont et le Boulevard Langelier a pris une extension commerciale considérable. L'augmentation de ses opérations est certainement manifeste, surtout entre les rues de la Couronne et de Dorchester, qui est le centre de cette région. Nous avons vu s'élever à cet endroit, de beaux édifices, avec bureaux pour marchands à commissions, agents de manufactures, qui se sont lues avec rapidité. Ces personnes veulent être à proximité de leurs clients. C'est le besoin du commerce qui le demande ainsi. Le besoin de sauver du temps, soit chez l'acheteur, soit chez le vendeur, se fait sentir de plus en plus tous les jours, par l'accroissement des commandes, et la prompt livraison qu'exige celles-ci. Il est nécessaire pour le voyageur étranger qui a un certain district à parcourir, de le faire dans le moins de temps possible, et qu'il visite ses clients au moins une fois par mois. La plus souvent aussi la perte de

temps de celui-ci provient du manque de location à proximité de sa clientèle. Tel est le cas pour St-Roch, cette lacune vient d'être comblée. Une compagnie ayant à sa tête l'hon. Sénateur Choquette, Ls. Létourneau, M. P. P., A. Masson, Théo. Leclerc, L. C. Jacques, N. P., vient de demander des lettres patentes, afin de construire dans l'espace comprise entre le bloc Leclerc, rue St-Joseph, la Banque Nationale, la rue St-François et la Place Jacques-Cartier, un immense hôtel de 200 chambres à coucher avec téléphone dans chaque chambre, et toutes les améliorations modernes, salle à dîner, salons de réceptions pour dames et messieurs, fumoir, etc., enfin un hôtel où les voyageurs trouveront la commodité et le confort que l'on puisse trouver dans les premiers hôtels de Québec.

Cet hôtel ne sera pas seulement pour les voyageurs de commerce, ce sera une place idéale pour les touristes, surtout si l'idée de faire un parc public sur l'emplacement de la Halle Jacques-Cartier est mise à exécution. En outre la distance des principaux défilés sera moindre. Nous ne pouvons que féliciter ces messieurs de leur esprit d'entreprise et de leur connaissance des besoins de la place, et leur souhaitons tout le succès qu'ils méritent.

TABAC CHAMPLAIN  
à fumer et chiquer

SPECIAL 50c.

Café Dugal  
AUDITORIUM

Steak de Filet

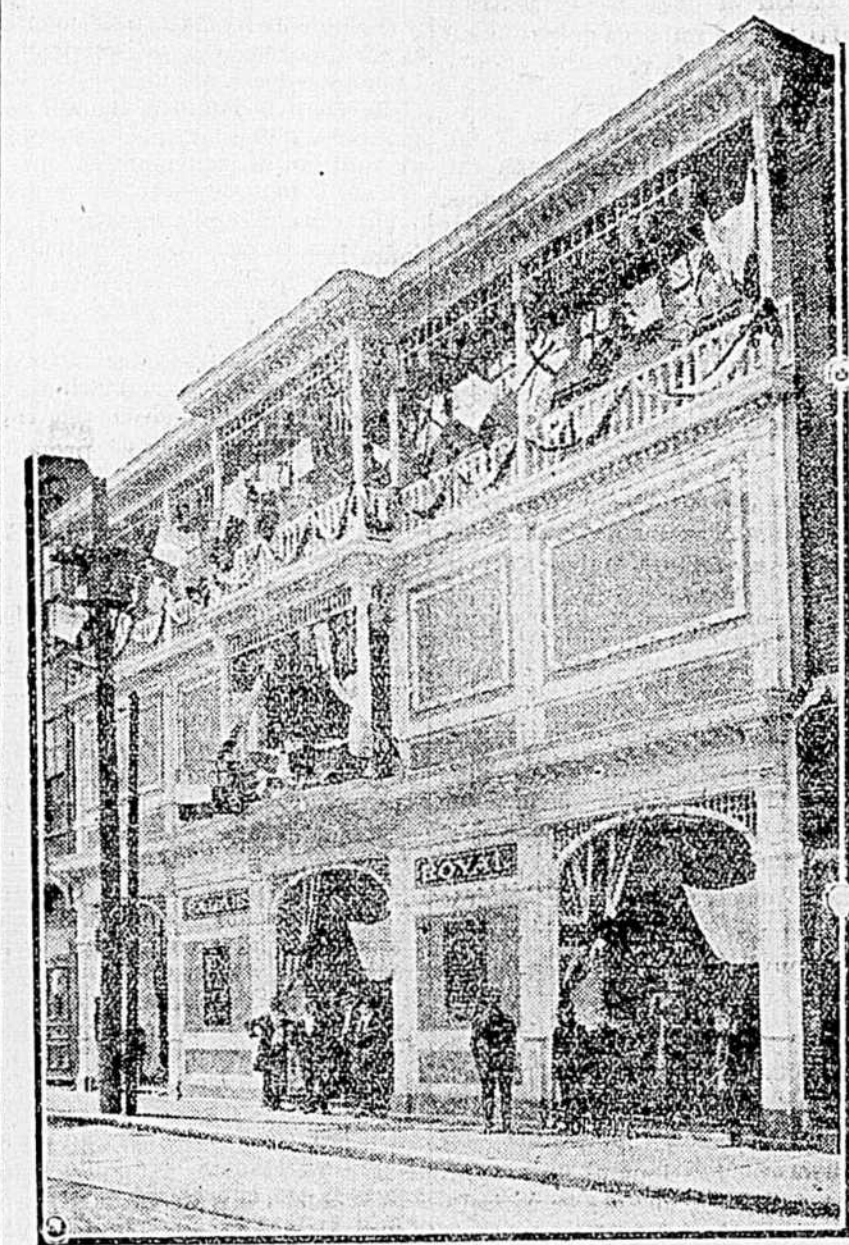
— OU —

Sirloin AVEC  
Champignons

Servi tous les soirs, de 8 à 12 p. m., pour 50c.

## Palais Royal

302, RUE ST-JOSEPH



Venez Voir Notre Programme Spécial de  
**10 ROULEAUX DE VUES 10**  
EN MATINÉE ET EN SOIRÉE

Avec changement de programme trois fois par semaine  
**Les Lundi, Mercredi et Vendredi**

La Seule et Unique Salle de VUES ANIMÉES à Québec

La projection de vues par courant direct sur l'écran ne fatigue jamais les yeux

Les SUJETS DE VUES vous intéresseront beaucoup plus que les drames, les comédies et les vaudévilles que vous pourriez voir ailleurs.

SUJETS MORAUX, INTÉRESSANTS, INSTRUCTIFS,  
SENSATIONNELS, PASSIONNANTS, COMIQUES,  
ET AMUSANTS.

Conférence des Vues et Orchestre composé d'excellents musiciens  
TOUS LES SOIRS.

Matinées, 2 hrs et 5 hrs P.M. Soirées: 7.30 h. et 10.30 h. P.M.

VENEZ VOIR 4. REPRESENTATIONS PAR JOUR  
2 en Matinées 2 en Soirées

ADMISSION POPULAIRE 10c.

# ROSE QUESNEL

## TABAC FUMER DOUX & NATUREL

### DOCK EIT Y TABACCO LTD QUEBEC

### AU PUBLIC

Nous donnons ci-dessous une liste complète des dépôts où la Vigie est en vente:

G. A. Grondin, 57-61 Buade.  
A. Langlois, 24-26 Côte Lamontagne.  
T. Burns, 63-65 rue Buade.  
E. Langlois, 42 St-Jean.  
J. E. Walsh, 11 St-Jean.  
J. E. Garvin et frère, 76 St-Jean.  
P. J. Evoy, 141 St-Jean.  
Auditorium.  
L. P. Laverne, 213 St-Jean.  
T. H. O'Neil, 248 St-Jean.  
J. L. Dussault, 350 St-Jean.  
A. Julien, 436 St-Jean.  
M. Gingras, Coin Richelieu et St-Claire.  
Frs. Baker, rue Ste-Claire.  
N. Thibault, 171 D'Aiguillon.  
A. Vallières, 26 Côte d'Abraham.  
Morin et Emond, 142 Côte d'Abraham.  
Champlain Book Shop, 316, St-Jean.

Gédéon Dussault, 18-50 St-Joseph.

A. Poliquin, 140-142 rue du Pont.  
A. Beaudoin, 76 1-2 St-Joseph.  
Jos. Côté, 179 St-Joseph.  
J. E. Giguère, 233 St-Joseph.  
A. Guay, 283 St-Joseph.  
J. Paquet, 299 1-2 St-Joseph.  
A. Crépain, 319 St-Joseph.  
A. Lortie, 331 St-Joseph.  
G. Jobin, 390-392 St-Joseph.  
Cie Artistique, 452 St-Joseph.  
Club National, 415 St-Vallier.  
F. Clément, 755 St-Vallier.  
Mde E. Nicole, 1131 St-Vallier.  
J. E. Brousseau, Coin des rues St-Olivier et Deligny.  
A. Ferland et Cie, Dépôt du Québec-Montmorency.  
O. Roy, 255 St-Paul.  
Peter Bowen, marchand de tabac, 295 rue St-Paul.  
Aussi sur les bateaux traversiers, gares de chemin de fer, et sur les trains laissant Québec et Lévis le matin.

TABAC CHAMPLAIN  
A fumer et chiquer

NOUS avons toujours en mains la meilleure marque de charbon dur Anthracite, Chesnut, Stove, Egg et pour fournaise.

Nous avons aussi en stock le célèbre charbon à engin bien sabbé de la mine Inverness.

Ces charbons vous sont offerts à des prix défilants toute compétition. Une visite est sollicitée.

## DESJARDINS & CIE.

209, rue St-Paul

Marchands de Charbon

Telephone Bureau - - 3533  
Jetée Louise 4168

## LIQUIDATION GENERALE

Téléphone 1146 Maison fondée en 1875.

**E. ROUMILHAC**

48 et 50 COTE DU PALAIS

QUEBEC

NECANT EN VINS LIQUEURS, PRODUITS FRANCAIS, ETC.

Réduction générale sur toutes les marchandises à l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An.

**Maison E. ROUMILHAC**

48-50, Cote du Palais,  
QUEBEC

## LAURENT MOISAN

Manufacturier de Marbre Artificiel

946-950, rue St-Valier - - - QUEBEC.

Nanteaux de Cheminées, Comptoirs, Colonnes, Colonnets, Chemins de Croix haut relief, Tables de Communion, Piédestaux, Monuments pour Cimetières, Tablettes Commémoratives, Autels complets d'après plans, Planchiers en Linoéum Royal, etc. etc.

Les Dessins, Modelage, Sculpture sur Bois et Collage du plâtre recevront une attention toute spéciale

Exécution prompte à des prix très bas.

TEL. 3251. UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITEE

## LES POURSUITES DE LA LIGUE ANTIALCOOLIQUE

Les poursuites de la Ligue Antialcoolique de Québec contre cinq restaurateurs vont s'instruire aussi rapidement que le permettent les lois de la procédure et les exigences des tribunaux.

Il semble entendu, de part et d'autre, que, quelque soit le jugement de la cour supérieure, les causes seront portées, jusqu'à épuisement, devant toutes les juridictions compétentes.

Les commissaires de licences, dont la décision est attaquée, n'interviendront pas au procès par ministère de procureurs : ils s'en rapporteront à justice. Il est tout probable qu'ils seront assignés comme témoins de la part des restaurateurs et aussi de la part de la Ligue Antialcoolique.

Les actions ont été accompagnées de brefs d'injonction adressés au percepteur du revenu du district de Québec et à ses officiers, leur faisant défense de livrer le blanc de licence aux cinq défendeurs jusqu'à avis contraire. L'honorable juge Dorion a accordé cette demande de la Ligue Antialcoolique sans que les autres parties en cause aient été mises en demeure de la contester.

Une première question légale se présente quant à la valeur de cette injonction faite à un officier du gouvernement.

Dans l'émission des licences et la perception des droits, l'officier du roi agit pour et au nom du roi : il sera intéressant de savoir jusqu'à quel point un juge de la cour supérieure peut priver le gouvernement des recettes nécessaires au fonctionnement de la chose publique, en empêchant son officier de les percevoir.

Outre ces cinq actions et ces cinq injonctions, la Ligue Antialcoolique a fait signifier au percepteur du revenu quarante et un protestations pour l'empêcher de livrer les licences des autres restaurateurs et hôteliers de Québec dont les commissaires ont continué les certificats vers le 30 janvier dernier.

## EXCELLENTE CHOSE POUR QUÉBEC

Le gouvernement fédéral continue à s'occuper des affaires de Québec avec une sage lenteur. Le retour du Montcalm, après sa glorieuse expédition dans le bas du fleuve, a démontré que, sous le régime actuel, quand il n'y aura ni glaces, ni brume, ni tempête, les vaisseaux pourront s'aventurer sur le Saint-Laurent en toute sécurité. C'est un grand pas de fait vers la solution du problème de la navigation d'hiver.

L'honorable ministre des Postes a eu une inspiration de génie en établissant un embryon de service marconigraphique entre les îles de la Madeleine et la terre ferme. Il fallait d'abord y penser, ce qui prend un homme plus qu'ordinaire. Puis, il fallait la grosse somme pour couvrir les dépenses : M. Pelletier y est allé de la phénoménale souscription de \$500,000... à même le trésor fédéral, naturellement. Enfin, il fallait pourvoir à la matière des dépêches à échanger. Le thème était facile à trouver : c'est l'éloge de M. Pelletier et du gouvernement bien. Si, après cela, nos hommes d'affaires ne sont pas contents de notre ministre, c'est qu'ils sont difficiles!

Mais il y a une autre chose. Une réputation de gens de Montréal s'est rendu à Ottawa, cette semaine, dans le but de rencontrer MM. Borden, Hazen et Monk—les trois plus grands amis de Québec—afin de les contraindre à construire une colossale cale-sèche à Saint-Joseph de Lévis. Pour emporter le morceau, ces honorables messieurs de Montréal n'ont pas eu peur d'affirmer à ces honorables messieurs d'Ottawa qu'il y avait une raison péremptoire qui liait le gouvernement fédéral à construire lui-même et sans délai cette colossale cale-sèche dans le port de Québec : c'est que Sir Wilfrid Laurier en a

fait la promesse il y a quelques années.

M. Borden a dressé les oreilles et la crinière pendant que la figure apocalyptique de M. Monk s'illuminait d'un vague sourire. Du moment que Sir Wilfrid avait promis, ces deux honorables messieurs n'avaient qu'à s'incliner. L'autre ministre, M. Hazen, avait bien son mot à dire dans cette affaire, mais il était seul contre deux. Il garda le silence.

"Qui ne dit mot consent", pensèrent les honorables messieurs de Montréal qui étaient anxieux d'obtenir pour Québec ce que ni l'honorable M. Sévigny, ni l'honorable M. L'Esperance, ni l'honorable M. Pelletier, ni les honorables messieurs de la nouvelle commission du havre, accompagnés des honorables messieurs l'ingénieur et le secrétaire, n'avaient pu obtenir eux-mêmes... Voilà comment nous aurons, aux frais du gouvernement fédéral, pour le quadricentenaire de la fondation de Québec, une belle cale-sèche de grande dimension à Saint-Joseph de Lévis.

...A moins que ce ne soit du côté nord du fleuve, sur les bords de Beauport, car il en est fortement question. Ce serait un endroit idéal en même temps qu'historique, puisque c'est là que les vaisseaux irréparables flambaient jadis, au soleil, à la lune et aux étoiles, jusqu'à la ligne de flottaison et bien au-dessous. C'était le vieux temps. On les brûlait alors : bientôt, si les espérances des honorables messieurs qui préfèrent cette plage sablonneuse au roc de Saint-Joseph se réalisent, on les fera sortir flambant neufs des docks de Beauport. C'est le progrès des temps et des gouvernements nouveaux.

Dans l'intervalle, le personnel de la Commission du havre aura encore une fois mérité, MM. D. O. L'Esperance et L. C. Webster auront remplacé MM. Châteauneuf et Letellier, et formeront, avec M. Neuville-Belleau, le triumvirat qui doit créer de toutes pièces le Greater Québec, grâce au gouvernement nouveau. Les journaux quotidiens en parlent, et nous n'avons pas raison d'en douter, puisque tous les atomes sont dans nos mains. Le Chronicle, il est vrai, trouve que cela ne va pas, et la Semaine Commerciale n'est pas loin d'exprimer le même sentiment au nom du commerce et de l'industrie. Mais il ne faut pas s'en formaliser. La preuve que tout va bien, c'est que l'événement augmente son matériel et qu'il a beaucoup plus d'expressions ministérielles que du temps de Laurier. C'est convaincant.

Une bonne nouvelle—de fait, la meilleure nouvelle—c'est que l'honorable M. Pelletier se propose de mettre à l'étude le projet du site de la gare terminale du Transcontinental aussitôt après qu'il aura réglé la question de la marine, celle des écoles séparées du Keewatin, celle du chemin de fer de la Baie d'Hudson, celle du creusement du canal Welland et du canal de la Baie Georgienne, celle des mariages mixtes, etc. Nous pouvons donc espérer de voir se réaliser bientôt l'une des promesses de notre ministre des Postes.

Les citoyens de Québec sont vraiment chanceux, et nous sommes heureux de leur annoncer toutes ces excellentes choses à la fois.

## LA DEGRINGOLADE CONTINUE

L'honorable George P. Graham, le vainqueur de Renfrew-Sud, n'est pas encore entré en parlement, et déjà les effets de la défaite du gouvernement Borden se font sentir.

Sur un vote direct de non-confiance proposé par l'hon. M. Oliver, la majorité ministérielle est tombée à 30, et sur la proposition d'enlever au gouvernement le droit d'entreprendre lui-même la construction ou la réparation d'un chemin public, le cabinet n'a échappé à la défaite que par une majorité de 4 voix.

Aussi, le bill du sénateur Choquette pour le rappel de la loi navale a donné lieu à une discussion et à un vote.

C'est un libéral, le sénateur L. O. David, qui a proposé que le bill Choquette fût rejeté et qu'en même temps, fait adopter la procédure dite "question préalable", dont l'effet est d'empêcher tout amendement au bill. La motion du sénateur David, comportant la reconnaissance formelle par le gouvernement Borden de l'obligation d'accepter la loi navale du gouvernement Laurier, a été soutenue par le vote unanime des conservateurs et des libéraux du Sénat, moins les sénateurs Choquette et Cloran—52 contre 2.

Ainsi triomphe la politique libérale de Laurier sur la question de marine. Le parti conservateur-nationaliste est en pleine débâcle.

## LE CHRONIQUE DE QUÉBEC ET LA PRISON DE MONTRÉAL

Dans l'étude de Frédéric Bastiat, que nous publions sous le titre de "L'homme perfectible", le grand économiste français critique cette phrase de Chateaubriand : "La corruption des mœurs marche de front avec la civilisation des peuples." Notre intention n'est pas de prendre parti pour l'un ou l'autre de ces auteurs, mais de constater simplement, à la suite de notre confrère du Chronicle, que le nombre des prisonniers augmente dans des proportions inquiétantes, surtout dans la région de Montréal. "Il est impossible, publie-t-il en dépit (27 fév. 1912), de décongestionner la prison de Montréal. Aujourd'hui, l'on a transporté dix nouveaux prisonniers de cet endroit à Sherbrooke. Cela porte à cinquante le chiffre total des hommes qui ont quitté cette institution depuis samedi dernier. Ce nombre ne fait qu'égaliser, cependant, le nombre des nouveaux sujets que la cour du recorder a expédiés à la prison depuis hier au matin."

Ce renseignement d'un journal hostile au gouvernement de Québec indique le grand besoin que la ville de Montréal éprouve d'avoir une vaste prison convenablement aménagée, et d'y assurer un service d'ordre qui corresponde aux besoins de la situation.

Une enquête récente a démontré l'état de choses stupéfiant qui existait au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, institution du gouvernement fédéral qui est à une petite distance de la nouvelle prison de Montréal. Il ne faut pas qu'il soit dit que le gouvernement de Québec tombe dans de telles erreurs, et c'est pour cela que cette nouvelle prison, même au prix de lourds sacrifices pécuniaires, doit pouvoir servir de modèle. Les messieurs de l'opposition à la législature, qui se scandalisent de ce qu'ils appellent la prodigalité du gouvernement, et qui font du capital politique à ce sujet, reportent vis-à-vis des badauds des succès bien aléatoires et d'une portée morale plus que douteuse. La grande souffrance d'un prisonnier, quelque soit la splendeur apparente de l'édifice où il purge sa condamnation, est d'y entrer sans le vouloir, d'y rester isolé malgré lui avec ses regrets et ses remords, et de n'en point sortir quand il le voudrait. Il y a quelque chose de cruel et de lâche à reprocher à un gouvernement d'entourer cette détresse d'un peu de philanthropie et de faire en sorte que ces êtres, dont la détention est limitée et qui doivent être rendus à la société dans un court délai, ne soient pas exposés à de honteuses et flétrissantes promiscuités.

Une bonne et spacieuse prison faite pour correspondre à toutes les exigences de l'hygiène physique et morale, citée comme modèle du genre dans la province et dans le pays, aux portes de la plus populeuse et de la plus entreprenante ville du Canada : ce n'est pas pour déprécier, auprès des hommes de jugement, ni le gouvernement qui en a décidé l'érection, ni l'honorable ministre des Travaux publics à qui est dévolu le soin de voir à ce que rien n'y manque, dans l'intérêt public.

## Tout près de l'horloge

A la galerie de la Presse

On constate en feuilletant l'ordre du jour de la session que, sous la rubrique des bills d'intérêt privé, le nombre en a diminué considérablement.

On remarque que, depuis quinze jours, le vote des crédits à Sa Majesté est suspendu. C'est généralement, dit-on, ce qui est promptement expédié à la fin de la session.

On dit dans les divers cercles parlementaires que la session pourrait bien durer encore cinq ou six semaines et ainsi se prolonger jusqu'aux environs de Pâques.

On ne fait que commencer véritablement à étudier en comité général de la Chambre quelques-unes des nombreuses et importantes mesures du gouvernement. Aucune d'elles n'a encore subi au complet les diverses phases nécessaires pour qu'un projet devienne loi en ce qui concerne l'Assemblée Législative.

On achève l'étude en comité général du bill concernant la représentation à la Législature et à l'effet de subdiviser quelques comtés existants et d'augmenter le nombre des députés.

On prévoit que, lorsque viendra la troisième lecture de ce bill, il y aura probablement mise en scène de la part de l'opposition qui ne paraît pas absolument satisfaite du changement.

On étudie depuis quelques jours le bill pourvoyant à l'abolition des ponts et barrières de péage. L'hon. M. Taschereau a proposé mardi la seconde lecture de ce bill, et la Chambre ne s'est pas encore formée en comité général pour en étudier les détails sur lesquels l'opposition se propose de faire quelque tapage.

On a promptement disposé, grâce au Premier Ministre qui a mis les choses au point, de la conférence du député de St-Hyacinthe, sur la question de la loi du mariage et celui-ci avait soulevé longuement et passionnément.

On est anxieux de ce qu'il est advenu du député de Montmagny, que l'on ne voit plus à son siège depuis une dizaine de jours.

On dit qu'il est rendu à Ottawa où il déploie ses efforts, selon la mission que lui a confiée son Maître, pour faire sonner le gong qui le député de Dorchester aux Communes a attaché au cou du gouvernement Borden, trop tardivement et trop hypocritement.

On croit que le député de Montmagny va revenir bredouille malgré tous ses efforts et malgré la petite crise qu'il pourrait provoquer à Ottawa au sein des ministériels, au sujet de la question de la marine.

On prétend qu'il ne dispose pas d'assez d'influence pour faire respecter les engagements qu'il a fait prendre aux députés conservateurs ou nationalistes de la province de Québec pour faire rappeler la loi de la marine.

On assure que le député de Montmagny a double tâche par le fait que la situation de ses amis à Ottawa se trouve doublement compliquée. La question des écoles de Keewatin est une seconde question des écoles du Manitoba ; et à ce sujet encore, le lieutenant du chef nationaliste pour tant bien revenir bredouille.

On affirme que le député de St-Hyacinthe, qui semble ruminer sans cesse des sujets qui ne concernent pas l'Assemblée Législative, est dégoûté de ce qui se passe à Ottawa et attache peu d'importance, relativement, à ce que comportent ses devoirs à la Législature de Québec.

On conclut de tout ce qui se passe au sein de la gentry nationaliste, que ce parti, dirigé par le député de St-Hyacinthe, se meurt vers la crèche, a perdu énormément de son énergie : qu'il est en pleine décadence à Québec et en désastreuse banqueroute à Ottawa.

On présume même que M. Bourassa ne demandera pas un renouvellement de son mandat aux électeurs de St-Hyacinthe. Lui-même et ses amis le chantent sur tous les tons. Seulement, avec ces gens-là, il n'y a aucune "fiat" à faire.

TABAC ROSE QUÉBEC

Conservez les coupons

## LE NATIONALISME ET LES TURCS

Pas de marine !

(Le Canada, 27 février 1912)

"Les Turcs, sur terre, tiennent tête aux Italiens ; mais comme les Italiens sont maîtres de la mer, ils peuvent porter les hostilités où ils veulent, malgré les fortifications de quelques ports turcs."

Sur la côte d'Afrique, les Turcs tiennent les Italiens enfermés dans Tripoli, mais la flotte italienne vient de bombarder Beyrouth et pourra recommencer demain à bombarder les autres ports marchands de la Syrie.

Il y avait, sans doute, au ministère de Constantinople un Bourassa qui a persuadé aux Turcs qu'ils n'avaient besoin pour toute défense maritime que de fortifier quelques ports.

Et c'est grâce au principe nationaliste "Pas de marine !" que les Turcs vont être obligés de céder la Tripolitaine aux Italiens, qui ne seraient pas capables de la prendre par les armes."

Nous ajoutons un court commentaire à cette remarque du Canada.

Jusqu'à la bataille de Lépante (1571), les Turcs eurent l'avantage sur les chrétiens, précisément à cause de la supériorité de la flotte des infidèles qui dominaient sur mer alors qu'ils étaient déjà vaincus sur terre.

L'histoire rapporte que cette victoire navale de Lépante sauva la chrétienté. Nos nationalistes sont d'avis que la marine et la religion sont deux choses qu'il ne faut pas confondre, et qu'on peut être bon catholique tout en se montrant hostile à la marine.

Tout cela est vrai, d'une indiscutable vérité. N'empêche que, dans la seconde partie du XVII<sup>e</sup> siècle, la religion catholique était menacée d'avoir, en Europe, le sort qu'elle avait déjà dans la Syrie, et que la flotte de don Juan d'Autriche a contribué au triomphe de la religion catholique dans l'Occident. Lépante est une victoire catholique aussi bien qu'une victoire navale.

Il ne faudrait pas oublier que l'histoire se répète, et que les droits de l'Eglise du Canada ne seront pas perpétuellement à l'abri des coups des hérétiques ou des infidèles. Si nous attendons à ce moment-là pour commencer à soumettre au peuple de la province de Québec l'opportunité d'avoir une défense navale efficace, nous pourrions être en retard, comme les Turcs le sont actuellement.

## AVANT QU'IL SOIT TROP TARD

(La Patrie, 24 février 1912)

Nos lecteurs nous rendront le témoignage que nous avons dit franchement notre pensée sur la façon dont le patronage fédéral est distribué à Montréal.

La PATRIE n'y est pas allée par quatre chemins. Elle a affirmé que l'influence irlandaise domine en tout lieu, et cité des faits à l'appui. Ces faits, nous les avons soumis à l'appréciation de nos lecteurs, et les marques d'approbation que nous recevons de toute part sont de nature à nous convaincre que nous avons élevé la voix en temps opportun.

La PATRIE, inutile de le répéter, n'est pas un organe de parti. Elle dit sa pensée franchement, sans artifice et sans détour. C'est ce qui lui mérite la confiance du public et fait sa force devant le grand tribunal de l'opinion.

Au cours de la dernière grande bataille électorale, nous avons combattu, avec toute l'énergie dont nous sommes capables, le traité de réciprocité avec les Etats-Unis. Nous sommes Canadiens dans l'âme ; nous voulons le Canada pour les Canadiens. Cette politique éminemment nationale, que l'honorable M. Tarte n'a cessé de prêcher et que nous suivrons tant que la Providence nous permettra de tenir une plume, a triomphé. D'un bout à l'autre du pays, l'électorat a rejeté l'entente conclue par le gouvernement Laurier avec nos voisins.

Le verdict du peuple ne sera pas oublié de sitôt.

La PATRIE n'a alors subi l'influence de qui que ce soit. Son attitude lui a été commandée par le patriotisme le plus pur, par le désintéressement le plus absolu.

Si la campagne électorale que nous avons menée à peu près au succès du gouvernement Borden, il ne s'en suit pas que nous soyons attachés au chariot des vainqueurs et tenus de porter jusqu'aux nues tous les actes du parti au pouvoir. La position franche et nette que nous prenons sur des questions importantes qui intéressent la ville de Montréal et nos compatriotes en particulier, montre que rien ne nous lie au régime actuel et que nous avons notre entière liberté d'action.

Nous ne tolérerons pas que M. Doherty, M. Ames, ou d'autres politiciens à courte vue, se moquent des droits de la majorité. Si notre voix n'est pas entendue, tant pis pour ceux qui croient que nous ne méritons ni considération ni respect.

Le sans-gêne avec lequel le patronage est exercé dans la région de Montréal, la morgue qui caractérise les moindres actes des commissaires du havre de Montréal, les dénis de justice qui sont journellement commis à l'égard des Canadiens-Français, tout cela n'est pas de nature à avancer les affaires du parti conservateur.

Et la PATRIE a le courage de le dire avant qu'il soit trop tard. M. Graham vient de l'emporter dans Renfrew-Sud.

Quel est le conservateur éclairé qui pourrait affirmer que le gouvernement serait plus heureux de main dans l'import, quel comte du district de Montréal?

La PATRIE ne craint pas de dire que si le parti conservateur à Montréal continue à s'enliser dans les voies qu'il suit actuellement, de sérieux mécomptes lui sont réservés.

Nous accomplissons un devoir en poussant le cri d'alarme.

## es Prévoyants du Canada

### ASSURANCE "FONDS DE PENSION!"

FONDÉE EN 1899

|                                 |              |              |              |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|
|                                 | 31 déc. 1909 | 31 déc. 1910 | 30 sep. 1911 |
| Sociétés établies.....          | 45           | 149          | 224          |
| Sociétaires actifs.....         | 1,880        | 8,540        | 14,228       |
| Parts de pension.....           | 5,205        | 19,269       | 20,910       |
| Actif du Fonds de Pension ..... | \$16,461.95  | \$76,217.94  | \$170,670.80 |

La progression ci-dessus parle eloquemment du passé : en 1911 l'actif du Fonds de Pension s'est augmenté de 124 p. c. sur les deux premières années réunies. Nous demandons à ceux qui savent compter, de continuer la progression pendant vingt ans, et de nous dire le chiffre du capital énorme dont disposeront Les Prévoyants du Canada lorsque le temps de payer de rentes sera venu.

Ne vous privez donc pas, vous et vos enfants, de profiter de la belle occasion qui s'offre de vous créer une pension aux meilleures conditions possibles.

ANTONI LESAGG, Gérant.

Bureau-chef : 139, rue St-Pierre, Québec. A Montréal, chambre 22 édif. La Patrie.



## CROISIÈRES

DANS

# l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud

Voici la saison pour visiter ce beau pays où l'on goûte une chaleur agréable. Amusements de toutes sortes en plein air—bains, pêche, canotage, tennis, golf, etc., etc.  
Conditions spéciales pour voyages, hôtels, etc.

Toutes les  
lignes  
représentées.

## HONE & RIVET

Agence générale de voyages  
21, RUE BUADE, QUÉBEC.  
TEL. 4104. VIS-A-VIS LA BASILIQUE.  
9 Boulevard St-Laurent, Montréal.  
5 rue de Rome, Paris, France.

# L. D. BLAIS

Ci-devant chez, BOSWELL & BROS

Comptable, liquidateur, agent d'immeubles,  
et marchand à commission.  
Compromis entre créanciers et débiteurs, règlements de faillites et administration de succession.

Bureau : 125 rue Dorchester,  
TEL. 4148 — QUÉBEC.



# Le Clavigraphe "EMPIRE No 2" suit l'"EMPIRE No 1"

Durant de longues années, les experts de la Williams Mfg. Co. ont étudié toutes les améliorations qu'il soit possible d'apporter aux clavigraphes.

Ils ont ensuite étudié comment ces améliorations pourraient s'appliquer à l'EMPIRE.

Une étude sérieuse les a convaincu qu'il est impossible d'améliorer les principes de construction de l'EMPIRE.

Mais on a ajouté, de temps en temps, à tous les clavigraphes, des traits nouveaux—ajoutés grossièrement, en beaucoup de cas, aux vieux comme une arrière pensée.

Les efforts de la "Williams Mfg. Co." les ont réunis ces idées et les ont incorporées, comme partie intégrale de l'EMPIRE No 2, dont la construction est nouvelle du tout au tout et qui est maintenant offert au public.

Demandez la brochure illustrée donnant les détails complets.

CLEMENT & CLEMENT  
J. R. Chaloult, Prop.  
Québec  
Phones : 1422, 1534.

